

---

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE avec le PETR  
VIDOURLE CAMARGUE  
2018-2021**

---



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 : OBJET .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : DUREE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PERIODE 2015-2017</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE..</b>	<b>4</b>
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES .....	4
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ET DONT PLUSIEURS D'ENTRE EUX ONT VOCATION POUR CE QUI EST DE LA REGION, A CONSTITUER UN SOUS-ENSEMBLE CONTRACTUEL DU PRESENT CONTRAT TERRITORIAL .....	10
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS .....	11
<b>ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE :</b>	<b>11</b>
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE : .....	11
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE .....	13
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE.....	14
<b>ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTAGEE PAR LE PETR VIDOURLE CAMARGUE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD ET LA REGION OCCITANIE .....</b>	<b>18</b>
6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE PARTAGES PAR LE PETR, LE DEPARTEMENT DU GARD ET LA REGION OCCITANIE .....	18
6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL DU PETR VIDOURLE-CAMARGUE :.....	19
<b>ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DES DEPARTEMENTS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....</b>	<b>20</b>
DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :.....	23
<i>Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une         collectivité :.....</i>	23
<i>Modulation du taux d'intervention de la Région :.....</i>	23
<b>ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FOND EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....</b>	<b>23</b>
<b>ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS.....</b>	<b>24</b>
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....</b>	<b>25</b>
<b>ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>27</b>

Entre,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue, représenté par Pierre Martinez son Président,

Le Conseil Départemental de Gard représenté par Denis BOUAD, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations n° n° CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017,

Vu la délibération n° CP/2018-DEC/11.11 de la commission permanente du Conseil régional du 7 décembre 2018, approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gard n° 34 en date du 5 novembre 2018 , approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du PETR Vidourle Camargue n° 2018-10-325 en date du 15 octobre 2018, approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « **CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE** » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales et départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département du Gard conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des contrats territoriaux.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural du PETR Vidourle Camargue, le Département du Gard et la Région Occitanie pour :

- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire de XX ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de **programmes opérationnels**.

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - PETR Vidourle-Camargue

## ARTICLE 2 : DUREE

Le présent Contrat Territorial est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

## ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PERIODE 2015-2017

Bilan quantitatif et qualitatif à produire et à présenter pour les territoires ayant fait l'objet d'un contrat avec la Région et le Département concerné sur la période 2015/2017

## ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE

### 4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

#### Diagnostic organisationnel du territoire

<b>Le PETR Vidourle Camargue</b>	<p>Le PETR est un syndicat mixte fermé qui rassemble 4 EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• CC Terre de Camargue (3 communes)</li><li>• CC Petite Camargue (5 communes)</li><li>• CC Rhône Vistre Vidourle (10 communes)</li><li>• CC Pays de Sommières (18 communes)</li></ul> <p>Depuis 2015, le PETR travaille par convention en collaboration avec la CC du Pays de Lunel (15 communes)</p> <p>Le territoire du contrat compte donc 51 communes pour 146 002 habitants.</p>
<b>4 cantons, 3 aires urbaines et 9 bassins de vie</b>	<p>Le territoire concerne les cantons de Vauvert, Calvisson, Aigues-Mortes et Lunel. Il touche 3 aires urbaines (Montpellier, Lunel, Nîmes) mais 19 communes restent hors aire urbaine. 9 Bassins de vie sont concernés (Quissac, Calvisson, Sommières, Lunel, Vergèze, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Nîmes (2 communes)).</p>
<b>Un important maillage institutionnel</b>	<p><b><u>Pour l'emploi et l'entreprenariat :</u></b> Le PETR travaille en partenariat avec les CCI et CMA de Nîmes et Montpellier et une pépinière d'entreprises à Lunel.</p> <p><b><u>Pour le tourisme :</u></b> En partenariat avec les ADT 30 et 34 une commission tourisme du PETR réunit les 6 offices de tourisme du territoire (Sommières, Lunel, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Saint Laurent d'Aigouze). Plus particulièrement le PETR Vidourle Camargue collabore avec le Syndicat mixte de la Camargue gardoise qui porte un label Grand site de France et grand site Occitanie.</p> <p><b><u>Pour la vie sociale, sociétale, environnementale et culturelle :</u></b> de nombreuses associations (Le C.A.R.T, CALADE, collectif des Garrigues, Gîtes de France, CIVAM(s) ...) très présentes et dynamiques sur le territoire.</p>

#### Une situation géographique qui porte l'attractivité

→ Un territoire au carrefour de l'arc méditerranéen et de l'axe nord/sud de la vallée du Rhône, ouvert sur la Méditerranée → Des axes principaux est/ouest qui scindent le territoire en deux parties → Un territoire sous l'influence des agglomérations proches.

#### Un carrefour européen pour les transports

Le territoire est structuré autour de grandes voies de communication majeures que sont l'autoroute A9 selon un axe est/ouest, et selon un axe nord/sud, l'autoroute A54. Le territoire compte une sortie d'autoroute à Gallargues-le-Montueux et à Lunel. C'est également l'axe de la route européenne E80 qui traverse l'Europe d'est en ouest de la Turquie au Portugal.

Deux aéroports sont situés à proximité du territoire : l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes à proximité de Nîmes et l'aéroport de Fréjorgues (Montpellier) sur la Commune de Mauguio.

Au titre du fluvial : le Rhône, le Petit Rhône et le canal du Rhône à Sète sont des voies utilisées pour le tourisme et le transport de marchandises. Cet axe est porteur d'enjeux : des parts de marché sont à conquérir sur le tourisme fluvial et une gestion plus durable s'impose.

Dans un souci de développement durable, le territoire s'est vu doter d'importantes voies vertes, (Vauvert - le Grau-du-Roi / Caveirac - Sommières). Ces équipements renforcent le positionnement du territoire pour un tourisme éco responsable et de loisirs.

### **Un bon réseau de maillage au niveau départemental**

Un système de voiries nationales et départementales, orientées est/ouest (RN 113, RD 6572, D 135, D 69, D 34 ...) organise les liaisons secondaires qui traversent le territoire.

Le réseau ferré suit le même axe est/ouest que le tracé de l'autoroute. Le PETR compte quatre gares (Lunel, Lunel-Viel, Vergèze et Uchaud) sur cet axe principal. La nouvelle LGV Méditerranée offre une ouverture supplémentaire du territoire sur l'extérieur et permet d'envisager l'amélioration du réseau des transports sur les agglomérations proches. En effet, l'ancienne voie est conservée et mobilisée pour densifier l'offre des déplacements « journaliers ».

Le territoire comporte également une ligne qui relie Nîmes à la mer (TER à 1€) pour tous les usagers, ce qui permet de délester le flux du trafic en direction du Grau-du-Roi en saison estivale (enjeux fort du Grand site de France).

Cette ligne ne doit pas être écartée quant au rôle qu'elle pourrait jouer dans le cadre des mouvements pendulaires en direction de Nîmes.

Les projets de pôles d'échange multimodaux de Vergèze, Sommières, Vauvert, Lunel et Saint Laurent d'Aigouze s'inscrivent dans ces dynamiques et offrent des opportunités en termes de mobilité et d'entrée pour le tourisme sur l'ensemble du territoire.

### **Mais une problématique autour des liaisons internes**

La structuration de l'ensemble des axes de communication en est/ouest coupe le PETR Vidourle Camargue en deux et complique les liaisons internes. De plus, au Nord de l'autoroute A9, l'espace, fortement compartimenté par le relief, ne favorise pas un maillage transversal du territoire.

Le réseau Région liO devra être interrogé sur le sujet des axes internes (Vauvert, Vergèze, Calvisson notamment) et au regard de l'arrivée d'un nouveau Lycées sur la Commune de Sommières.

### **Une situation démographique et sociale induisant un besoin d'équilibre**

**→ Un dynamisme démographique positif + 5.6% d'habitants entre 2011 et 2018 → Une problématique périurbaine et un risque de perte d'identité → Niveau et qualité des équipements du territoire à surveiller → Accessibilité et cadre urbain à améliorer → Nécessité de rénover, réadapter et diversifier l'offre en logement → Précarité économique et sociale forte → Faible niveau de formation des jeunes : 27% des 16-24 ans sortis du système scolaire en 2017 non qualifiés dans le Gard et 24.3% dans l'Hérault pour 23.9% en France → Faible employabilité face au travail saisonnier → Vieillesse des actifs → Manque de cohésion sociale.**

D'après le recensement INSEE 2018 le PETR Vidourle Camargue compte 146 002 habitants et une ville moyenne : Lunel avec 25 466 habitants (recensement INSEE 2018). Le territoire ne comporte aucune ville importante (35 000 habitants).

Le PETR affiche de nouveau une croissance démographique annuelle en hausse : +0.67% entre 2015 et 2016 et +1.39 % entre 2017 et 2018 (la croissance annuelle était de 1,45 % entre 2006 et 2011 et une croissance de population de +2.18% entre et 1999 et 2011)

L'augmentation de population entre 2015 et 2018 varie selon les communes, elle s'élève à plus de 10 % pour certaines communes (Beauvoisin, Aimargues, Campagne, Saint-Sériès...) quand elle diminue (entre 0.4 et 2% de moins) pour d'autres villes (Aigues-Mortes, Junas, Lecques, Saint-Christol...)

Evolution démographique et périurbanisation sont sources de ruptures pour les équilibres du territoire et déclenchent des conflits d'usages autour du foncier et des terres agricoles (déséquilibre des paysages notamment).

Sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, paysages et contextes résidentiels sont diversifiés. Les petites villes affirment leur rôle d'animation locale prenant appui sur un réseau de communes et de bourgs centres largement ouverts à l'urbanisation, les cinq communautés de communes qui le composent, occupent une position charnière entre l'influence montpelliéraine ranimée en Lunellois et l'impact de l'agglomération nîmoise.

Le parc de logement du territoire se caractérise par une offre peu diversifiée et fortement marquée par son inadéquation avec les besoins actuels (prédominance de logements de grande taille et forte proportion de maisons individuelles).

Le périurbain s'est installé en conquête, tout autour des bourgs et villages et sur le littoral l'espace se fait rare.

Les contraintes sont nombreuses (notamment le risque d'inondation sur près de 50 % du territoire), et obligent à porter un regard prospectif, adapté, sur les modes d'action et à penser une stratégie territoriale de l'habitat cohérente et efficace.

La maîtrise du processus d'urbanisation qui définit les normes du changement doit permettre aux communes et communautés du PETR de se penser en dynamique identitaire (valorisation des ressources du territoire), sans renier les attaches économiques aux agglomérations voisines qui irriguent la croissance.

Sur le territoire du PETR la population active est égale à 128 995 personnes (source Pôle Emploi Occitanie 2018) pour un taux d'activité de 88.35% (supérieur à la moyenne régionale, 68,9 %)

Le territoire connaît un taux de chômage localisé de 11.44 % (chiffres INSEE et pôle emploi Occitanie) au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 ce qui, à la même période, est inférieur aux moyennes départementales (13 % pour le Gard et 13.4 % pour l'Hérault), comparable à la moyenne régionale (11.1 %) et supérieur à la moyenne nationale (9.3 %). D'autre part 14 % des emplois proposés par Pôle Emploi sur le territoire restent des emplois saisonniers.

Ces chiffres font état d'une évolution croissante des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues et sur tous les territoires d'EPCI avec une croissance annuelle allant de 1.1% à 6.7% selon les EPCI contre 2.6% de croissance annuelle pour l'Occitanie.

Le chômage touche la population active de manière très inégale selon les catégories de population recensées, ainsi sont plus fortement concernés les jeunes de moins de 25 ans (13.6%) et les séniors (26.8%). Une inquiétude accompagne cette analyse du taux de chômage, le taux élevé de chômeurs de très longue durée (environ 25%).

Le PETR dénombrait en décembre 2017 11.6 % des demandeurs d'emploi allocataires du RSA (source pôle emploi Occitanie 2018).

Les chômeurs les plus fragiles du territoire captent peu l'offre saisonnière et des solutions doivent être trouvées pour développer l'employabilité sur le territoire.

Une grande part des actifs ne travaillent pas sur le territoire mais dans les agglomérations voisines de Nîmes et de Montpellier ce qui occasionne de nombreux déplacements domicile/travail ; jusqu'à 40 km parcourus matin et soir pour se rendre au travail en moyenne (contre 19,9 en Région et 21,1 dans le Gard).

Les trajets se font essentiellement en véhicule particulier ce qui accentue la tension sur la qualité de l'air.

Ces craintes sont relayées par un contexte économique fragile : l'activité agricole est en mutation et par ailleurs, si l'industrie est bien présente) les plus grandes entreprises (Syngenta, Finedoc, Salins du Midi, Nestlé Waters France (Marque Perrier) ont toutes rationalisé leurs effectifs sur les 10 dernières années

La valeur positive vient des micro-entreprises qui sont bien présentes sur le territoire, notamment dans les domaines du commerce et des services (la sphère présentielle emploie 72,9% des salariés du territoire).

Le niveau de formation des jeunes est préoccupant : 27% des 16-24 ans sortent sans diplôme dans le Gard et 24.3% dans l'Hérault contre 23.9% au niveau national en 2017.

### **Vitalité démographique et tension sur le niveau d'équipement du territoire**

<b><u>Enfance :</u></b>	La tension démographique présente sur le territoire affecte en tout premier lieu les établissements liés à l'éducation et/ou l'accueil des enfants en bas âges. Besoins liés à l'entretien mis à part, la plupart des intercommunalités et communes doivent s'équiper pour accueillir les nouveaux enfants présents sur le territoire (crèches, maternelles, primaires). Un certain nombre d'infrastructures corolaires sont également impactées (restauration scolaire de Petite Camargue et de Rhône Vistre Vidourle notamment).
<b><u>Commerces de proximité :</u></b>	Une dizaine de communes du territoire ne comptent aucun service de première nécessité et une quinzaine possèdent un de ces commerces mais avec un équilibre fragile
<b><u>Crèches et micro crèches :</u></b>	19 communes du territoire possèdent des infrastructures d'accueil de petite enfance (Aubais, Aimargues, Aigues vives, Aigues Mortes, Le Grau du Roi, Le Cailar, Gallargues le montueux, Calvisson, Beauvoisin, Aubord, Codognan, Nages et Solorgues, Sommières, Villevieille, Boisseron, St Séries, St Just, Villetelle)
<b><u>Equipements sportifs :</u></b>	Il y a sur le territoire 591 équipements correspondants à la définition de la DRJSCS (recensement des équipements sportifs, pour un total de 3 902 dans le Gard et 5 166 dans l'Hérault), ce qui représente 0.4 infrastructures pour 100 habitants, Hérault et Gard en comptent 0.5 pour

	100 habitants
<b>Centres culturels et/ou socioculturels :</b>	Le territoire est maillé par des équipements structurants parfois vieillissants (Calade, Robert Gourdon et Louis Nicollin). La croissance de la population dans le PETR a des conséquences sur les besoins en équipements. De plus en plus d'espaces sont nécessaires pour les pratiques, la diffusion et les rencontres.
<b>Livre et lecture :</b>	Nombre important de petits équipements, peu d'équipements structurants (têtes de réseaux). De nombreuses structures n'intègrent pas la dimension lieu de rencontres et d'échanges. Il existe des approches très contrastées de mise en réseau et d'actions d'animation, cependant des initiatives sont en cours : consolidation de la médiathèque tête de réseau du Pays de Lunel, création d'une médiathèque tête de réseau sur la CC Terre de Camargue à Aigues mortes, Ouverture du pôle culturel Lawrence Durrel à Sommières.

### **Un territoire à fort potentiel agricole**

**→ Une agriculture qui s'appuie sur un terroir reconnu et d'exception → Moins 33 % d'exploitations en 10 ans → Diversification d'activité à encourager → Risque important de pollution de l'eau → Besoin de mettre en adéquation offre et demande en produits locaux de qualité → Besoin d'agir avant qu'il ne soit trop tard.**

37 % de la superficie totale du territoire est agricole (35 000 ha de SAU) contre 26, 7% et 30 % pour les départements du Gard et de l'Hérault.

L'agriculture du PETR est diversifiée et adaptée au milieu. Les principales cultures sont la viticulture avec différentes appellations selon les terroirs (Vins des Sables, AOP Costières de Nîmes et AOP Coteaux du Languedoc, Muscat de Lunel), le maraîchage et l'arboriculture avec des productions aussi diverses que les abricots, les pêches, les asperges, les melons... et enfin les céréales avec une particularité rizicole sur les zones humides de l'extrême sud du territoire.

A côté de ces productions, d'autres types de cultures caractéristiques du terroir participent fortement au développement de l'image de ce territoire : l'élevage de taureaux et de chevaux de race de Camargue, l'exploitation du roseau, l'oléiculture, ainsi que la renaissance de la culture des plantes aromatiques et médicinales (lavande, thym...).

#### **Enjeux :**

- ✓ Pluriactivité nécessaire à l'équilibre économique et besoin d'HA suffisants.
- ✓ Rôle à jouer au niveau de l'agritourisme, de la qualité alimentaire et des circuits courts.
- ✓ Tension sur le foncier agricole au regard de la demande pour l'habitat et l'activité économique au sortir des grandes voies de communication.
- ✓ Potentiel touristique lié à l'activité promenade, club.
- ✓ Image du taureau positive pour le tourisme et l'agritourisme.
- ✓ Cheptel diversifié participant à l'économie productive.
- ✓ Risque de pollution qui pèse sur les principales nappes phréatiques. La qualité de la nappe est menacée par un apport important en nitrates et pesticides. 25 des 51 communes du PETR sont concernées par le risque de pollution.
- ✓ Nécessité de soutenir l'intégration de produits, de qualité, locaux et/ou bios, en Restauration Hors Domicile (RHD).

### **Un potentiel touristique indéniable et des impacts à maîtriser**

**→ Un contexte touristique très favorable → Un patrimoine naturel attractif → Construire un tourisme plus durable → Transformer le potentiel touristique en facteur de développement → Equilibrer, qualifier et rendre accessible l'offre → Besoin de développer l'e-tourisme → Fort potentiel lié au patrimoine culturel.**

L'économie touristique du PETR trouve sa source dans la qualité de ses sites naturels divers, de ses paysages (Camargue, Plaine languedocienne/Costières, Garrigues) et de son patrimoine historique (Aigues-Mortes, Sommières, Ambrussum, Via Domitia, Patrimoine protestant, sites industriels emblématiques). Le Pays s'inscrit dans un secteur touristique favorable bénéficiant de la proximité de Montpellier, Nîmes, Arles, Avignon et de pôles touristiques majeurs de la romanité. Cette situation liée à la richesse patrimoniale du territoire ainsi que le cadre de vie exceptionnel, sont autant de facteurs d'attractivité.

Cet espace profite de la dynamique touristique du littoral (le tourisme y représente aujourd'hui 10 % du Produit Intérieur Brut Régional).

L'impact économique du tourisme est estimé à 970 millions d'euros en 2012 dans le Gard et 1,7 milliard d'euros dans l'Hérault et représente plus de 5% des emplois salariés pour les deux départements. L'offre y est diversifiée et se décline de la manière suivante :

#### • Le tourisme fluvial et balnéaire :

Ce tourisme est un des éléments les plus marquants du territoire (Mer Méditerranée, Canal du Rhône à Sète, le Rhône, le Vidourle...). Deux zones sont à différencier dans la pratique de ces activités :

1. La zone littorale qui attire plus de la moitié des séjours, (la mer étant au premier rang des destinations touristiques) et draine une population de tourisme de masse. Au Grau-du-Roi, le Musée de la Mer et du Seaquarium compte 376 000 (2016) visiteurs par an, ce qui le classe premier site de loisirs du Gard.
2. L'arrière-pays avec ses cours d'eaux et canaux, domaines privilégiés du canoë, des promenades en bateau (croisières fluviales) ou des locations de house-boats, ainsi que la pêche, qui attire une population croissante de touristes en provenance notamment des pays de l'Europe du nord. Le projet « Port en réseaux » marque l'ambition du territoire à développer ce secteur.

#### • Le tourisme lié aux patrimoines :

Le territoire est particulièrement riche dans le domaine culturel. La ville d'Aigues-Mortes est le troisième site gardois privilégié par la clientèle touristique avec 194 473 visiteurs pour les remparts et la tour de Constance en 2017. La découverte des milieux naturels participe fortement à l'attractivité du territoire. Elle induit des activités touristiques liées à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement, dont l'objectif est l'observation, la découverte et la sensibilisation au patrimoine naturel (la faune et la flore sauvages). Le Grand Site de France Camargue Gardoise – Grand Site Occitanie contribue fortement à la notoriété de ce secteur, mais il contribue également à la gestion des flux en lien avec l'attractivité touristique. Il cherche à limiter l'impact sur les écosystèmes et concourt directement au besoin de vigilance en lien avec l'attractivité touristique.

Un tourisme rural se développe en réponse à la clientèle touristique en recherche d'authenticité et de convivialité. Cette forme de tourisme engendre de nombreuses activités telles que la randonnée pédestre, équestre ou encore la découverte des produits du terroir et des savoir-faire locaux.

Celui-ci est renforcé par l'ouverture progressive au public des exploitations agricoles et de sites d'interprétation autour du vin : Vinopanorama à Calvisson et Viavino à Saint-Christol.

Cette offre nouvelle reste à structurer et qualifier.

#### • Le tourisme industriel :

Sur le territoire du PETR, il est surtout lié aux activités agroalimentaires : Source Perrier à Vergèze, Compagnie des Salins du Midi à Aigues-Mortes (167 291 visiteurs en 2017), Domaine de Listel à Aigues-Mortes, plus grand domaine viticole d'Europe.

#### • L'hébergement touristique :

La capacité d'un territoire à recevoir des touristes se mesure également à sa capacité d'hébergement. Le mode d'hébergement en camping représente plus de 60 % de la capacité d'accueil touristique du territoire, alors que l'hôtellerie attire moins de 10% de la clientèle touristique.

Le littoral concentre la majorité des capacités d'hébergement hôtelier et des campings. Les plus grosses structures d'accueil se situent au Grau-du-Roi, qui voit sa population passer d'environ 8 500 habitants en basse saison à près de 110 000 en été.

Les gîtes ruraux ou autres chambres d'hôtes se répartissent en grande partie sur les communes de l'arrière-pays avec une concentration notable autour de Sommières et du nord du lunellois. L'hébergement de groupe joue un rôle important grâce aux scolaires (clientèle future et vecteur par les parents), pour l'accueil de tous (tourisme social) et pour l'accueil de groupe. Il doit cependant se requalifier et s'adapter à la demande en montant en qualité.

Des impacts directs sont liés à la captation des clientèles touristiques et à l'augmentation de la population durant la saison estivale : augmentation des déchets, pollution, évolution de la consommation en eau notamment. Surdimensionnement nécessaire des infrastructures liées et une forte tension sur la ressource en eau.

#### **Des patrimoines naturels exceptionnels facteurs d'attractivité à préserver**

**→ Une mosaïque de milieux naturels exceptionnels parfois objets de classements → Un pays d'eau et de nature → Un carrefour culturel qui rassemble un patrimoine historique d'une grande diversité → Une identité culturelle forte et fédératrice autour de la tradition du taureau de Camargue → 3 463 éléments de patrimoine culturel inventoriés.**

Le territoire du PETR Vidourle Camargue se décline en trois unités paysagères :

- **1<sup>ère</sup> unité paysagère : le jardin des Garrigues au nord du territoire, Porte des Cévennes.** Elle se caractérise principalement par de petites plaines et des vallons consacrés à la culture de la vigne, de l'olive et des terres sèches d'élevage du taureau de Camargue.
- **2<sup>ème</sup> unité paysagère : la plaine jardinée au centre du PETR.** Des paysages de plaines et de coteaux, qui caractérisent cet espace, principalement favorable à la viticulture et à une riche polyculture (vergers, légumes...).
- **3<sup>ème</sup> unité paysagère : le jardin de l'eau au sud du PETR porte du Littoral.** Une forte présence de marais, d'étangs, de zones humides exceptionnelles hébergeant une grande diversité écologique qui caractérise la Petite Camargue Héraultaise et la Camargue Gardoise.

Des milieux naturels à fort potentiel de biodiversité à protéger :

64% du territoire rural est couvert par des espaces naturels protégés ou préservés (60 % du territoire régional est classé en ZNIEFF et les 151 zones classées en Natura 2000 recouvrent un tiers du territoire régional).

Accueillir une population en forte croissance implique à la fois de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande énergétique et de contribuer malgré cela à lutter contre les émissions de Gaz à effet de Serre (GES).

Si les risques inondation et submersion marine pénalisent parfois fortement le développement d'une partie du territoire, les plans de prévention des risques contribuent à la préservation des espaces naturels et agricoles, et ont permis de limiter les extensions sur certains secteurs. (43 PPRIs à l'échelle communale).

Les problématiques liées à ces espaces touchent aussi d'autres aspects du développement du territoire : gestion de l'étalement urbain ; préservation des espaces ; organisation des flux (installations habitants et visites touristiques).

Une importante superficie du territoire du PETR Vidourle Camargue est donc mobilisée par l'outil de protection de l'environnement « Natura 2000 ». Ainsi, pour 20 communes du territoire (16 communes au total pour le Gard et 4 communes de l'Hérault), il s'agit bien de concilier les enjeux de préservation de la biodiversité et de mise en valeur de la richesse d'un patrimoine naturel internationalement reconnu avec le maintien des activités humaines (contournement autoroutier et ferroviaire, agriculture, chasse, pêche, saliculture, élevage, viticulture, ...).

### **Une histoire riche et un patrimoine culturel vivant à transmettre**

Le territoire du PETR Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel d'envergure.

Une parure d'édifices et villages médiévaux, dont Aigues-Mortes et Sommières sont les phares, doivent leur existence et leur richesse monumentale à deux grands rois de France, Saint-Louis et Philippe le Bel qui ont inscrit leur empreinte dans le territoire.

Entre 2006 et 2013, un inventaire détaillé des patrimoines de chaque commune a été réalisé. 3 463 éléments patrimoniaux ont été identifiés et documentés. En 2016 40 éléments présentaient un risque de péril menaçant l'intégrité du monument, l'appel à projet mis en place par le PETR dans le cadre de la programmation LEADER a permis de réduire de 17% le risque de péril sur le patrimoine culturel du territoire.

L'analyse de l'inventaire a permis de proposer une stratégie de valorisation du patrimoine établie sur 7 thématiques identitaires pour un développement raisonné dans le cadre de l'économie touristique du Pays :

- ✓ Patrimoine archéologique (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge...)
- ✓ Les centres historiques (patrimoine humain, III<sup>e</sup> république...)
- ✓ L'industrie (sel, vigne, verrerie...)
- ✓ Les produits du terroir (AOP Taureau de Camargue, Olive, IGP (vin), riz...)
- ✓ L'eau (ponts, moulins, cabanes de pêcheurs, martellières, ports...)
- ✓ Le patrimoine protestant (49 temples, dont 4 classés Monuments Historiques)
- ✓ La terre taurine (tradition camarguaise portée par la bouvine)

### **Conclusion**

Le diagnostic du Pays Vidourle Camargue peut se résumer en chiffres clés évocateurs :

- Dynamisme démographique + 24 % entre 1999 et 2011, + 5.6% depuis 2011
- Taux de chômage de 11.44 % sur le territoire du PETR
- Faible niveau de formation des 16-24 ans : 27% des jeunes dans le Gard et 24.3% dans l'Hérault pour 23.9% en France sont sans diplôme en 2017,
- Environ 20 structures d'accueil petite enfance (crèches et micro crèches) sur le PETR

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - PETR Vidourle-Camargue

- 46 % des actifs ne travaillent pas sur le territoire,
- 26,2 % des chefs d'entreprises ont 55 ans et plus,
- La sphère présentielle emploie 72,9 % des salariés,
- 37 % de la superficie totale du territoire est agricole,
- 33 communes sur 51 n'ont pas de service de proximité ou un service avec un équilibre économique fragile
- Le Grau-du-Roi voit sa population passer de 8 500 habitants à près de 110 000 en été,
- 25 des 51 communes présentent un risque de pollution de la nappe phréatique et la consommation en eau connaît des pics de consommation en période estivale : + 180%,

Tous ces chiffres portent en eux des valeurs positives pour le territoire (économie résidentielle, attractivité touristique, qualité du cadre de vie...) mais aussi des enjeux (environnement, employabilité, consommation des espaces, innovation...).

La construction de la stratégie locale de développement du PETR s'attachera à répondre à ces enjeux en cherchant notamment à anticiper les mutations économiques, équilibrer les forces en lien avec la croissance démographique, transmettre un patrimoine naturel et culturel riche ... cela afin de trouver un nouvel équilibre permettant de passer d'un territoire satellite à un territoire moteur.

#### **4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS** à l'échelle du territoire et dont plusieurs d'entre eux ont vocation pour ce qui est de la Région, à constituer un sous-ensemble contractuel du présent CONTRAT TERRITORIAL

<b>LEADER</b>	Le territoire Vidourle Camargue est lauréat du dispositif LEADER pour une enveloppe financière de 2,4 millions d'euros. Une stratégie territoriale révisée en date du 11/02/2015 sert de cadre au plan d'action mis en place dans le cadre du programme LEADER Sur la thématique prioritaire du maintien des équilibres et de la transmission des richesses 7 mesures sont mises en place : <b>entrepreneuriat, tourisme, employabilité et mobilité, cohésion sociétale et cadre de vie, patrimoines culturels et naturels, coopération, animation.</b>
<b>ATI</b>	Le territoire Vidourle Camargue est concerné par trois ATIs. Deux ATIs urbaines sur la politique de la ville sont gérées par les EPCIs du Pays de Lunel et de Petite Camargue, une ATI territoriale est gérée par le Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue. Ces programmes ont été élaborés dans le cadre de la stratégie territoriale révisée du 11/02/2015. L'ATI territoriale est principalement fixée sur les enjeux de la transition énergétique et de la mobilité. Les ATIs mobilisent les priorités d'investissement (PI) suivantes : Pays de Lunel : PI : 4 E <b>mobilité</b> 2,6 millions d'€ (2 projets) PI : 9B <b>revitalisation/aménagement</b> 570 000 € (3 projets) Petite Camargue : PI : 4 A <b>production d'énergies renouvelables</b> 600 000 € (projets à sélectionner) PI : 4 C <b>performance énergétique</b> 550 000 € (1 projet) PI : 4 E <b>mobilité</b> 119 200 € (1 projet) PI : 9 B <b>revitalisation/aménagement</b> 521 384 € (4 projets) PETR Vidourle Camargue PI 4 A : <b>production d'énergies renouvelables</b> 310 000 € (projets à sélectionner) PI 4 C : <b>performance énergétique</b> 299 228 € (1 projet) PI 6 C : <b>patrimoine naturel</b> 101 589 € (3 projets) PI 6 D : <b>environnement</b> 400 000 € (5 projets)
<b>DLAL FEAMP</b>	Le territoire Vidourle Camargue est lauréat du dispositif DLAL FEAMP pour une enveloppe financière d'environ 600 000 € sur la même stratégie qu'énoncé précédemment. Sur la thématique prioritaire du maintien des équilibres et de la transmission des richesses halieutiques 5 mesures sont mises en place : <b>commercialisation des produits, valorisation et diversification des métiers de la pêche, gestion des ressources, coopération, animation.</b>
<b>Contrat de Ruralité</b>	Sur la base d'une stratégie territoriale révisée adoptée en comité syndical le 11/02/2015, le territoire Vidourle Camargue est signataire d'un contrat de ruralité signé le 19 avril 2017. Celui-ci intègre les 6 thématiques du contrat de ruralité

	(accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, cohésion sociale, transition écologique, mobilité). La maquette financière pluriannuelle recense environ 90 opérations réparties dans les 6 thématiques mentionnées.
<b>Autres contrats en cours sur le territoire</b>	Les communes de Vauvert et Lunel dispose d'un quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la Ville. Ces contrats sont gérés directement par les Villes éligibles mais peuvent être travaillées en complémentarité dans le cadre du contrat Régional Occitanie.

#### **4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS**

##### **Relations, complémentarités, partenariats :**

<b>Contrat de Réciprocité</b>	Le PETR Vidourle Camargue est engagé dans des démarches pour la signature d'un contrat de réciprocité entre la Préfecture du Gard, l'Agglomération de Nîmes métropole, le PETR Vidourle Camargue et le Pays (futur PETR) Garrigues et Costières de Nîmes. Deux thématiques prioritaires sont à l'étude pour ce contrat : la mobilité et les systèmes d'informations.
<b>Enjeux particuliers</b>	Appartenance du Territoire du PETR Vidourle Camargue aux territoires à enjeux particuliers suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le littoral méditerranéen / PL21,</li> <li>- Le Canal du Rhône à Sète,</li> <li>- Réserve Naturelle Régionale Volontaire (signature d'un contrat Grand Site Occitanie Camargue Gardoise en cours).</li> </ul>

### **ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE :**

#### **5.1 Le Projet de Territoire :**

Un diagnostic territorial initial réalisé en cohérence avec la charte de développement du territoire et des travaux de concertation effectués durant la candidature LEADER ont permis d'élaborer la stratégie initiale révisée du PETR Vidourle Camargue. Cette stratégie se focalise sur les points forts du diagnostic afin d'appuyer le développement du territoire et également sur les points faibles pour pouvoir prendre du recul et améliorer la situation territoriale.

La stratégie territoriale repose sur deux objectifs :

- L'organisation d'un pôle d'équilibre entre Nîmes et Montpellier, les villes de Lunel, de Vauvert et de Sommières étant identifiées comme « ville-moteur » du territoire.
- L'amélioration de l'image du territoire, le management de son attractivité et l'affirmation de son identité, afin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et développer l'activité touristique et économique.

Une thématique cible a été choisie autour **du maintien des équilibres et de la transmission des richesses**, elle est déclinée en deux axes stratégiques comportant une réponse aux besoins territoriaux. Par ailleurs une réflexion en AFOM a mis en évidence 4 objectifs transversaux que sont **le management de l'attractivité, le développement durable, le soutien et développement d'actions intégrées, le développement du vivre ensemble et de la citoyenneté.**

**Du diagnostic à la stratégie du PETR Vidourle Camargue**  
**(En couleur les objectifs portés par le contrat Territorial Régional) :**

<b>Axes stratégiques</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
<b>AXE STRATEGIQUE 1</b> <b>Encourager le développement de l'économie liée aux spécificités du territoire</b>	Affirmer la vocation agricole du territoire	S'assurer de la transmission et de l'accessibilité au foncier
		Animer la filière des circuits de proximité et de produits certifiés et favoriser les investissements liés
		Encourager une agriculture durable et raisonnable
	Assurer un meilleur maillage des infrastructures de transport et de réseau	Améliorer l'accès aux grandes infrastructures de transport en commun
		S'assurer de l'homogénéité et de l'employabilité de la couverture des réseaux à hauts débits
		Faciliter le développement économique par l'accès aux TIC
	Maintenir et développer le tissu économique local	Faciliter la transmission, création et modernisation des TPE/PME
		Maintenir les savoir-faire et l'artisanat local
		Répondre à la nouvelle demande en services de proximité
		Promouvoir les filières locales, l'innovation et le développement
	Piloter une offre touristique modernisée et plus respectueuse de l'environnement	Commercialiser les produits du terroir en utilisant les ressources endogènes
		Développer l'offre touristique autour du fluvial et des potentialités liées à l'eau
		Capter et s'adapter à la demande de nouvelles clientèles (e-tourisme, éco-tourisme, tourisme d'expérience)
		Equilibrer, qualifier et structurer l'offre (tourisme d'expérience, produits touristiques)
	Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi	Inscrire l'agrotourisme comme levier du développement touristique
		Réduire les effets de la saisonnalité
Développer la mobilité (TIC, équipement, transport et freins psychologiques)		
Adapter les formations aux besoins de tous et garantir des lieux de formation (locaux et équipements liés)		
Soutenir les démarches de groupement d'employeurs et favoriser les initiatives d'animation du tissu économique		
Accompagner et favoriser les démarches innovantes autour de l'employabilité		
<b>AXE STRATEGIQUE 2</b> <b>Transmettre et maintenir un cadre de vie privilégié</b>	Assurer un développement urbain harmonieux	Revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre territoires
		Assurer une offre logement pour tous
		S'inscrire dans le plan Départemental de l'Habitat et soutenir l'observation du foncier
		Prendre en compte les risques naturels et développer la culture du risque

	Renforcer la cohésion sociale et maintenir les services de proximité	Soutenir la diffusion des activités culturelles pour tous
		Favoriser la démocratie participative (concertation, l'avis public)
		Développer des services de haute qualité (projets TIC et Haute qualité)
		S'assurer de la mobilité pour tous
	Favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine culturel à préserver	Répondre aux enjeux du vivre-ensemble et favoriser le rapprochement intergénérationnel
		Affirmer et transmettre une identité culturelle forte au titre de la qualité de vie et du tourisme
		Encourager les démarches citoyennes autour du patrimoine
	Assurer une gestion maîtrisée du territoire : préserver et valoriser le patrimoine naturel	Faire vivre le patrimoine immatériel
		Reconquérir les milieux dégradés
		Préserver la qualité paysagère et la biodiversité
		Inscrire le patrimoine naturel comme levier d'un développement touristique plus responsable
		Prendre en compte les risques naturels dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel
Fédérer les synergies du territoire	Assurer la gestion et le suivi de l'eau et de la qualité de l'eau (SAGE)	
	Favoriser les échanges d'expérience et organiser des rencontres entre territoires	

## **5.2 Les orientations stratégiques du Département du Gard vis-à-vis du Territoire du PETR Vidourle Camargue**

**Le Pacte pour les Gardois 2016-2021** fixe le cap du Département autour de 3 grands thèmes :

### **Un Gard innovant pour réussir les défis de l'avenir.**

- Réussir la transition numérique
- Développer et moderniser les grands équipements stratégiques.
- Relever le défi de la transition énergétique.

### **Un Gard attractif pour construire le Département de demain**

- Consolider l'attractivité des territoires
- Conforter l'attractivité des territoires
- Garantir la qualité de vie des territoires

### **Un Gard solidaire pour protéger les gardoises et les gardois**

- Soutenir les jeunes gardois
- Conforter la citoyenneté
- Garantir une solidarité responsable et l'accès au juste droit

Ces orientations s'appuient sur le **schéma d'aménagement durable Gard 2030** autour des 8 défis opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois
- Concevoir et construire une mobilité globale
- Accroître (démultiplier) la production de logements durables
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale
- Innover dans les politiques de solidarité
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie
- Conforter l'agriculture en amont comme en aval

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - PETR Vidourle-Camargue

- Vivre et se développer durablement avec le risque

Ces enjeux constituent le support des actions et projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocations à être déclinés à travers différents schémas thématiques en fonction des compétences respectives, tels :

- le Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité (2018-2021)
- Wi-Gard, pour le développement du très haut débit
- le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gard (SDAASP 2018-2023).

### **5.3 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du Territoire du PETR Vidourle Camargue**

Avec 72 724 km<sup>2</sup> et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager des politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de l'**innovation**, de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

**Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques**, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

**C'est dans ce contexte** que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager** en **partenariat avec** les **Départements** une **nouvelle génération** de **politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **Métropoles**,
- Les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque **Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux** et **Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - PETR Vidourle-Camargue

## objectifs :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, **la structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
  - de ses **dispositifs** d'intervention **thématiques**,
  - du **CPER** et des **CPIER**,
  - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées –Méditerranée** avec le **PETR Vidourle-Camargue** et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir** les **fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** les **spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager** les **dynamiques innovantes** dans ce territoire,
- **contribuer** à **l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement**,
- **fortifier l'attractivité** des **Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs. .

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **l'agriculture, l'agroalimentaire** et la **Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation** et de **Projets Alimentaires de Territoires**.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC)** et **l'apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités et l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- **La Santé et le Médicosocial**,  
Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **la transition écologique et énergétique**,  
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**.

Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants:

- **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
- **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.**
- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'**EPF d'Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **la valorisation des activités culturelles**, du **Patrimoine**, des **métiers d'art**, de **l'économie touristique** et des **activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.  
La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021**.  
Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.  
La Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.
- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**
  - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie ; aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
  - **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,
  - **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
  - **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
  - **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
  - **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
  - qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
  - **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
  - **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
  - développement des **énergies renouvelables**,...

**L'Assemblée des Territoires** créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.

En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

**L'action de la Région au titre du Plan Littoral 21 s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée :**

Le **littoral de l'Occitanie** est un atout fort d'attractivité et de développement du territoire, avec ses 220 km de rivages, 1,3 million d'habitants permanents, 20 stations balnéaires, 70 ports de plaisance, 3 ports de commerce, un parc naturel marin de 4 000 km<sup>2</sup>...

Le **Plan Littoral 21**, signé le 10 mars 2017 entre la Région, l'Etat et la Caisse des Dépôts et co-construit avec le Parlement de la Mer, est un des outils mis en place par la Région pour tourner son

littoral et ses habitants vers la mer et favoriser ainsi l'émergence de projets structurants, portés par les collectivités et les acteurs des territoires (acteurs économiques, recherche...), pour appuyer la "**croissance bleue**" en Méditerranée.

**Porteur d'une vision stratégique et prospective du Littoral à horizon 2050**, ce plan vise à définir et accompagner un **modèle de développement adapté au changement climatique** et à la **croissance démographique**. Il est l'outil de mise en œuvre opérationnel :

- **pour une vitrine française de la résilience écologique** : adaptation au changement climatique, gestion de l'érosion du trait de côte, préservation et amélioration de la qualité des eaux et des milieux lagunaires et marins, développement de modes doux de mobilité...
- **pour une économie portée par l'innovation** qui irrigue tout le territoire : accompagnement, développement et structuration des filières halieutiques, nautique..., faire émerger l'éolien offshore flottant, montée en gamme de l'offre touristique...
- **pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine** : modernisation et développement équilibré des stations littorales et des ports de plaisance, valoriser le littoral comme territoire d'histoire et de culture...

Les projets soutenus par la Région dans le cadre du Plan Littoral 21 s'inscrivent dans le cadre des Contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

**Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.**

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

**Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie** par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4<sup>ème</sup> défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

### **Ouverture des données publiques**

Enfin, en application de la **Loi** pour une **République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région

accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

### **L'action de la Région au titre du Plan d'action en faveur des traditions camarguaises s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée :**

La Camargue est un territoire façonné par les activités humaines. Ces traditions modèlent l'identité culturelle de toute une population et sont intimement liées à un territoire qui, d'un point de vue environnemental, économique, agricole et social, s'avère singulier. Elle a la spécificité de présenter une interaction très forte et assez rare entre la nature, l'Homme et les animaux.

Disposant d'un écosystème unique et fragile, la Camargue est un territoire rural, principalement constitué de zones humides, formé par la rencontre du Rhône et de la mer Méditerranée. Ce territoire se caractérise par une forte imbrication entre espaces exploités par l'homme et espaces naturels.

Le territoire sur lequel s'expriment les traditions camarguaises en Occitanie présente un patrimoine naturel et une biodiversité uniques protégés par un mille-feuille environnemental (une douzaine de dispositifs de protection).

Par ailleurs, dès le XVIème siècle, s'est développée autour d'une activité de travail agricole, une tradition de divertissement liée aux jeux taurins.

La Région dans sa délibération du 20 juillet 2018 a rappelé sa détermination à agir en concertation et en lien avec les acteurs concernés pour définir collectivement les enjeux liés à la promotion des traditions camarguaises et identifier les dispositifs de soutien efficaces.

La Présidente de Région a indiqué que la Région mobiliserait 30 M€ sur la période 2018-2021 au titre du plan d'action en faveur des traditions camarguaises autour des 4 axes : environnement et aménagement du territoire, élevage et agriculture, sport, culture et patrimoine, économie et tourisme.

Cette dynamique de développement et de valorisation des traditions camarguaises intervient en synergie avec les contrats territoriaux co-signés avec les territoires sur lesquels elles se diffusent. Ainsi des actions spécifiques et localisées en matière d'aménagement du territoire par exemple ou encore en matière sportive et culturelle comme la réhabilitation ou la construction d'équipements... pourront être soutenus par la Région dans le cadre de ses politiques contractuelles telles que les Contrats Territoriaux et les contrats « Bourgs Centres » Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

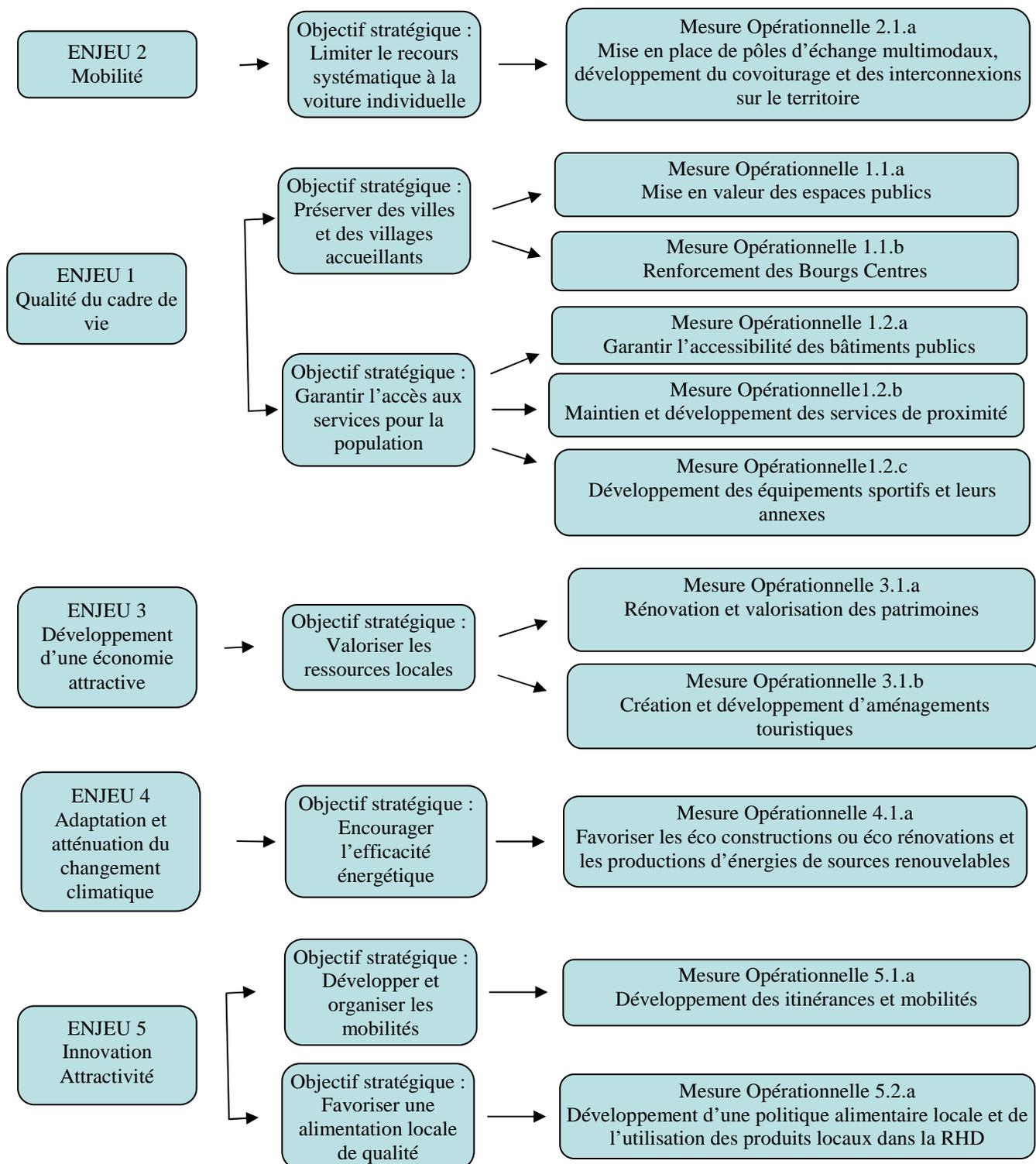
### **ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PARTAGEE PAR LE PETR VIDOURLE CAMARGUE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD ET LA REGION OCCITANIE**

#### **6.1 Enjeux stratégiques de développement du Territoire du PETR Vidourle Camargue partagés par le PETR, le Département du Gard et la Région Occitanie**

- **Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie**
- **Enjeu 2 : Mobilité**
- **Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive**

- **Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique**
- **Enjeu 5 : Innovation**

**6.2 Les Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du Contrat Territorial du PETR Vidourle-Camargue :**



## **ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DES DEPARTEMENTS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :**

---

### **Département du Gard**

Au travers du **Pacte Territorial pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence des investissements sur le territoire.

Le « **contrat territorial** » devient l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements (délibération n°1 du 05 avril 2016). Ainsi, la signature du « contrat territorial » conditionne désormais l'octroi du concours financier du Département.

La commune ou le groupement de communes peut ainsi bénéficier du soutien du Département au travers d'un contrat territorial répondant principalement aux quatre dispositifs d'aide aux collectivités en vigueur :

- traversées d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement hors dispositifs d'intervention d'intérêt départemental ou relevant des fonds sectoriels.

Pour ces contrats et afin de tenir compte de la capacité de réalisation des porteurs de projet, il est précisé qu'une seule opération pourra être aidée durant la période de validité du contrat fixée à 2 ans. Les bénéficiaires qui auront soldé l'opération objet du contrat pourront solliciter la signature d'un nouveau contrat.

L'aide au titre du « Crédit Départemental d'Équipement » est établie sur la base d'un taux variable par tranche de coût du projet afin d'aider tous les projets tout en maintenant un taux élevé (25%) pour les plus modestes, notamment ceux des petites communes.

Par ailleurs, les projets qui, de par leur importance ou leur effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

### **Département de l'Hérault**

Le Département de l'Hérault mène une démarche d'accompagnement et de soutien aux territoires via une contractualisation spécifique. Le Département et la Région cofinancent et cofinanceront des projets portés par les collectivités dans le respect de leurs dispositifs d'intervention respectifs.

C'est pourquoi, le Département de l'Hérault et la Région, dans le cadre d'un partenariat renforcé, conviennent d'un dialogue régulier et d'une coordination sur les projets sollicitant un financement

## **ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :**

---

La Région mobilisera, dans le cadre du présent Contrat Territorial, **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes décrites à l'article 6 du présent contrat qui constituent la feuille de route commune.

### **DISPOSITIFS SPECIFIQUES :**

#### **AIDES AUX ENTREPRISES :**

Selon l'article L1511-2 du CGCT, le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans le territoire régional.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises couvrant un ensemble de besoins très variés : création d'entreprise, accompagnement des start-ups, innovation, développement des entreprises, transmission-reprise, export, économie de proximité, démarches collectives et entreprises en difficultés. Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ; la Région pouvant participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix d'identifier l'**immobilier** comme une priorité pour la **croissance des entreprises**, d'une part en facilitant les investissements, gage de compétitivité et de développement, et d'autre part en favorisant le maintien et la création des emplois sur le territoire. La Région a donc adopté en décembre 2017 (délibération n° CP/2017-Dec/09.18) des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Afin d'accompagner la prise en charge de cette compétence par les EPCI, la Région s'engage d'ailleurs de manière forte à leurs côtés avec un taux d'intervention significatif. Afin de **simplifier** et **fluidifier les procédures** de contractualisation avec les EPCI pour la mise en place de ces différentes règles de cofinancement sur les dispositifs d'aides aux entreprises (Immobilier et hors immobilier, la Région a adopté un modèle de convention générique joint en annexe du présent contrat qui permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui :

- souhaitent intervenir en complément des dispositifs de la Région de définir pour la durée du SRDE2I les modalités de leur co-financement,
- ont adopté un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de fixer pour la durée du SRDEI les modalités de co-financement de ces dispositifs par la Région.

Bien évidemment, à défaut de la convention générique, chaque intervention d'un EPCI vers une entreprise en complément d'un dispositif de la Région devra faire l'objet d'une convention spécifique par entreprise. De même chaque intervention entre l'EPCI et la Région sur un projet d'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'EPCI et la Région.

## **DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES :**

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

**Au-delà** de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

## **DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :**

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- La Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- Le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- Hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- Un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- Les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

## **INGENIERIE TERRITORIALE :**

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique ; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes) ; Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats territoriaux ruraux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

### **DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :**

#### **Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :**

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

#### **Modulation du taux d'intervention de la Région :**

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, Pnr...)
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

### **ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :**

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Comme évoqué à l'article 4.2 le territoire du PETR Vidourle Camargue bénéficie de 3 programmes européens LEADER, ATI territoriale et DLAL FEAMP. Les fonds de ces programmes seront mobilisés en cas d'éligibilité des opérations comme un cofinancement du territoire et de la Région. Les thématiques principalement relevées pour la mobilisation de ces fonds au regard des thématiques du contrat sont le tourisme, le patrimoine, la mobilité et l'aménagement des espaces publics.

### **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR Vidourle Camargue.

Ce comité a pour missions :

- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du ou des conseil-s de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du PETR Vidourle Camargue.

- Un **Comité d'Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.

Ce comité a notamment pour missions :

- D'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- D'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- De mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans les départements du Gard et de l'Hérault et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le Département du Gard est assuré par le Conseil Départemental du Gard.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec les Président-e-s de Département et les Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

## **ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l'élaboration des Programmes Opérationnels**

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, le PETR Vidourle Camargue adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires Co-financeurs du présent Contrat Territorial au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Ces propositions seront présentées selon le modèle joint en annexe et transmis sur la base d'un support numérique commun.

**Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :**

- ❑ Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
  - ❑ Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
  - ❑ Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - PETR Vidourle-

- ❑ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- ❑ Les plans,
- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, le dit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne le Département du Gard, il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 les demandes de subvention sont désormais établies à partir d'un dossier commun Etat-Département, mis en ligne sur le site internet [www.gard.fr](http://www.gard.fr). Ce dossier sera adressé en deux exemplaires à la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique du Département.

La date limite de transmission des dossiers reste fixée au 30 septembre de chaque année pour une programmation l'année suivante.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

## **Article 12 : Modalités de publicité et d'information**

---

Mention sera faite par le PETR Vidourle Camargue de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

**ARTICLE 13 : Conditions de modifications**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président du Conseil Départemental  
Du Gard**

**Denis BOUAD**

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**

**Carole DELGA**

**Le Président du PETR Vidourle Camargue**

**Pierre MARTINEZ**

## **ANNEXES**

**1/ les objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure.**

**2/ Liste à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat , sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.**

**3/ Orientations stratégiques du conseil départemental du Gard et dispositifs d'intervention concernés**

**4/ Projet de convention de cofinancement de l'action économique**

## ANNEXE 1 : FICHES MESURES

### Objectifs stratégiques et fiches mesures

#### Enjeu partagé : Qualité du cadre de vie

#### Objectif stratégique : Préserver des villes et des villages accueillants

#### Fiche mesure n° 1.1.a : Mise en valeur des espaces publics

**Présentation de la mesure n° 1.1.a en lien avec l'objectif stratégique Préserver des villes et des villages accueillants :**

##### Contexte général :

- Une dynamique démographique forte du territoire qui nécessite un effort d'intégration de cette nouvelle population pour éviter les phénomènes de banlieurisation et qui doit passer par un renforcement des liens entre les citoyens et du mieux vivre ensemble
- Une identité culturelle du territoire qui tend à se perdre et qui est de moins en moins partagée
- Des espaces et lieux de vie qui n'intègrent pas suffisamment la dimension de lieux de rencontres et d'échanges

##### Objectifs de la mesure :

- Qualifier et valoriser les entrées et cœurs de villes et villages du territoire
- Renforcer le vivre ensemble et les interactions sociales

##### Contenu de la mesure :

- Aménagements urbains et paysagers des espaces publics
- Aménagements qualitatifs des entrées de bourgs et cheminements doux et piétonniers
- Maîtrise d'œuvre

##### Maitres d'Ouvrages concernés :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

##### Localisations spécifiques éventuelles :

Communes

##### Critères de sélection des projets :

##### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

##### Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets d'espaces publics	5
Réalisation		
Résultats		

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation en 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme LEADER du PETR Vidourle Camargue dispositif 4 cohésion sociale pour les projets d'aménagements d'espaces publics

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

## Objectifs stratégiques et fiches mesures

### Enjeu partagé : Qualité du cadre de vie

### Objectif stratégique : Préserver des villes et des villages accueillants

### Fiche mesure n° 1.1.b : Renforcement des bourgs centres

#### Présentation de la mesure n° 1.1.b en lien avec l'objectif stratégique : Préserver des villes et des villages accueillants

#### Contexte général :

- Un territoire à forte détermination rurale
- Le PETR compte une ville moyenne de 25 466 habitants et 16 communes de plus de 3 000 habitants
- Il y a sur le territoire des espaces de faible densité démographique et un peu moins d'une dizaine de communes qui doivent/peuvent remplir un rôle pivot en termes de services (commerces, équipements...)

#### Objectifs de la mesure :

- Appuyer le rôle de centralité de ces communes vis-à-vis du territoire : réponse aux attentes en termes de services publics, habitat, petite enfance, jeunesse, santé, accès aux commerces, équipements culturels, de loisirs ou sportifs
- Favoriser l'équilibre et l'attractivité du territoire

#### Contenu de la mesure :

- Aménagement des espaces publics
- Réhabilitation des façades
- Financement d'équipements sportifs en libre accès libre
- Dispositifs concernant les structures sportives, culturelles, touristiques et patrimoniales des bourgs-centres

#### Maitres d'Ouvrages concernés :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

#### Localisations spécifiques éventuelles :

Communes de Calvisson, Beauvoisin, Lunel, Vauvert, Sommières, Le Grau du Roi, Lunel-Viel, Saint-Just, Marsillargues, Boisseron, Saint-Christol, Codognan, Gallargues le Montueux

#### Critères de sélection des projets :

#### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

#### Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets accompagnés	10
Réalisation	Nombre de contrat Bourg-Centre	5
Résultats		

#### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme LEADER du PETR Vidourle Camargue :

- Dispositif 2 tourisme pour les opérations de création/réhabilitation de sites de loisirs touristiques
- dispositif 4 cohésion sociétale pour les opérations d'aménagement intergénérationnel et multifonctionnel et pour les opérations liées à la culture
- dispositif 5 pour la rénovation du patrimoine et le soutien à la culture.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

## Objectifs stratégiques et fiches mesures

**Enjeu partagé : Qualité du cadre de vie**

**Objectif stratégique : Garantir l'accès aux services pour la population**

**Fiche mesure n° 1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics**

**Présentation de la mesure n° 1.2.a en lien avec l'objectif stratégique : Garantir l'accès aux services pour la population**

**Contexte général :**

- Les communes du territoire possèdent encore des bâtiments ouverts au public qui doivent se mettre aux normes pour que toute personne en situation de handicap puisse y accéder

**Objectifs de la mesure :**

- Promouvoir l'inclusion sociale
- Contribuer aux objectifs fixés par la loi du 11 février 2011

**Contenu de la mesure :**

- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments
- Aménagement des bâtiments
- Mise en œuvre des AD'AP
- Maîtrise d'œuvre

**Maitres d'Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Localisations spécifiques éventuelles :**

Communes

**Critères de sélection des projets :**

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :**

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de communes ou EPCI ayant porté un projet	15
Réalisation	Nombre de sites mis en accessibilité	20
Résultats	Nombre de communes ayant terminé leur ADAP	10

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme LEADER du PETR Vidourle Camargue qui privilégie de manière générale les projets liés à l'accessibilité. (accessibilité handicap volontaire dans le tourisme notamment).

**Enjeu partagé : Qualité du cadre de vie**

**Objectif stratégique : Garantir l'accès aux services pour la population**

**Fiche mesure n° 1.2.b : Maintien et développement des services de proximité**

**Présentation de la mesure n° 1.2.b en lien avec l'objectif stratégique : Garantir l'accès aux services pour la population**

**Contexte général :**

- Volonté de vitaliser et développer du lien social dans le territoire
- Démographie en croissance constante qui entraîne des besoins croissants de services de proximité entre autres en direction de l'accueil petite enfance ; une vingtaine de structures (crèches et micro crèches) sont implantées sur l'ensemble du territoire
- Une dizaine de communes du territoire ne comptent aucun service de première nécessité et certaines d'entre elles possèdent l'un de ces commerces mais avec un équilibre fragile
- Un dynamisme démographique et un tissu économique fragilisé du fait d'un taux de chômage important qui induit des tensions au niveau des équipements de services de proximité en général
- Des équipements culturels mutualisés à créer ou à soutenir

**Objectifs de la mesure :**

- Développement de l'offre de service de proximité
- Développement du lien social dans le territoire
- Mutualisation des moyens
- Développement d'une offre diversifiée et adaptée aux besoins de garde de la petite enfance
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales
- L'accès du plus grand nombre et le partage des équipements culturels (diffusion et mise en réseau),

**Contenu de la mesure :**

- Création et extension de structures multi accueil petite enfance
- Développement d'actions innovantes (haltes garderies itinérantes, maisons d'assistantes maternelles...)
- Maintien, création ou développement d'activités de commerce ou artisanat de proximité (travaux, acquisition foncière, MO)
- Construction ou extension d'espaces associatifs innovants (MSP, tiers lieux...)
- Création, rénovation et valorisation de bibliothèque-médiathèques
  
- Création, rénovation et valorisation de musées, de centres d'art contemporain
  
- Création, rénovation et valorisation de centres d'interprétation
- Création, rénovation et valorisation de salles de cinéma, circuits de cinéma itinérant, salles de spectacles
- Création, rénovation et valorisation d'ateliers d'artistes
- Maîtrise d'œuvre

**Maitres d'Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de communes ou EPCI ayant porté un projet	5
Réalisation	Nombre de projets	8
Résultats		

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Pas d'articulation avec un autre dispositif pour le moment.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

## Objectifs stratégiques et fiches mesures

### Enjeu partagé : Qualité du cadre de vie

### Objectif stratégique : Garantir l'accès aux services pour la population

### Fiche mesure n° 1.2.c : Développement des équipements sportifs et leurs annexes

#### Présentation de la mesure n° 1.2.c en lien avec l'objectif stratégique : Garantir l'accès aux services pour la population

#### Contexte général :

- Offre de formation initiale : bientôt 3 lycées
- Il y a sur le territoire 591 équipements sportifs correspondants à la définition de la DRJSCS (recensement des équipements sportifs, pour un total de 3 902 dans le Gard et 5 166 dans l'Hérault soit 6,5% des équipements) ce qui représente 0.4 infrastructures pour 100 habitants, Hérault et Gard en comptent 0.5 pour 100 habitants

#### Objectifs de la mesure :

- Réhabiliter ou développer les pratiques sportives et la formation
- Créer un aménagement sportif équilibré du territoire
- Contribuer au développement économique et au rayonnement du territoire

#### Contenu de la mesure :

- Création ou réhabilitation d'équipements sportifs et leurs annexes
- Maîtrise d'œuvre

#### Maitres d'Ouvrages concernés :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

#### Localisations spécifiques éventuelles :

Communes

#### Critères de sélection des projets :

#### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

#### - Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de communes et EPCI ayant bénéficié de la mesure	5
Réalisation	Nombre de projets	7
Résultats		

#### -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

#### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Pas de complémentarité

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :****Objectifs stratégiques et fiches mesures****Enjeu partagé : Mobilité****Objectif stratégique : Limiter le recours systématique à la voiture individuelle****Fiche mesure n° 2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire****Présentation de la mesure n° 2.1.a en lien avec l'objectif stratégique Mobilité****Contexte général :**

- Une mobilité fragilisée
- Une complémentarité avec les pôles urbains voisins
- Dans un souci de développement durable, le territoire s'est vu doter de nouvelles portions de voies vertes
- Une dépendance avec les pôles urbains voisins, en particulier pour l'emploi et la formation qui provoque le déplacement de nombreux véhicules sur le territoire
- Des parkings « sauvages » qui s'organisent sur les points de rencontre

**Objectifs de la mesure :**

- Développement de la mobilité interne du territoire notamment par les TIC, le maintien d'équipements, l'accès à l'offre de transport
- Canaliser et régulariser les organisations existantes
- Proposer des lieux dédiés
- Inciter au recours au covoiturage

**Contenu de la mesure :**

- Travaux d'aménagement
- Achat de mobilier urbain
- Signalétique

**Maitres d'Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Localisations spécifiques éventuelles :**

Communes

**Critères de sélection des projets :**

Des projets structurants et relevant d'une compétence partagée portés par une collectivité

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :****Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets	5
Réalisation	Nombre de PEM	1
Réalisation	Nombre de PEM routiers	3

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation en 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme LEADER du PETR Vidourle Camargue dispositif 3 employabilité pour les projets relevant de la mobilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

## Objectifs stratégiques et fiches mesures

### Enjeu partagé : Développement d'une économie attractive

### Objectif stratégique : Valoriser les ressources locales

### Fiche mesure n° 3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines

#### Présentation de la mesure n° 3.1.a en lien avec l'objectif stratégique Valoriser les ressources locales

#### Contexte général :

- Un dynamisme démographique qui peut induire des tensions sur les moyens affectés à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel
- Une volonté d'améliorer la qualité de vie tout en jouant de la complémentarité avec les pôles urbains voisins en intégrant le patrimoine naturel et culturel comme composante essentielle
- Un patrimoine et une agriculture à renforcer dans le développement touristique notamment au regard de la demande croissante en produits certifiés et produits issus de circuits de proximité

#### Objectifs de la mesure :

- La connaissance, la diffusion et la transmission des patrimoines culturel et naturel
- La préservation de la qualité paysagère
- Une inscription de l'agritourisme et des patrimoines comme levier du développement touristique

#### Contenu de la mesure :

- Rénovation et valorisation d'édifices patrimoniaux (y compris mobilier et musical) et sites archéologiques

#### Maitres d'Ouvrages concernés :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

#### Localisations spécifiques éventuelles :

Communes

#### Critères de sélection des projets :

Des projets structurants et relevant d'une compétence partagée portés par une collectivité

#### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

#### Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de sites et édifices rénovés	10
Réalisation	Nombre de projets de valorisation	3
Résultats		

#### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019

- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme LEADER du PETR Vidourle Camargue :

- dispositif 4 cohésion sociétale pour les opérations liées à la culture
- dispositif 5 pour la rénovation du patrimoine et le soutien à la culture.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Enjeu partagé : Développement d'une économie attractive**

**Objectif stratégique : Valoriser les ressources locales**

**Fiche mesure n° 3.1.b : Création et développement d'aménagements touristiques**

**Présentation de la mesure n° 3.1.b en lien avec l'objectif stratégique Valoriser les ressources locales**

**Contexte général :**

- Un contexte touristique très favorable qu'il convient d'accompagner pour maintenir son potentiel (emploi, capacité d'accueil, ...) en répondant aux enjeux environnementaux et en développant son attractivité
- Des potentialités touristiques liées à l'eau sous toutes ses formes (fluvial, ports de plaisances, cité balnéaire, lieux de baignade...) sous exploitées
- Une évolution des consommations touristiques : tourisme écoresponsable, tourisme d'expérience, tourisme connecté...
- Une forte saisonnalité de l'économie touristique qu'il est nécessaire de réduire

**Objectifs de la mesure :**

Valoriser une offre touristique modernisée, respectueuse de l'environnement à travers :

- La captation et adaptation à la nouvelle demande des clientèles (tourisme d'expérience, e-tourisme et écotourisme, ...)
- Un équilibre, une qualification et une structuration de l'offre touristique (tourisme d'expérience, produits touristiques, ...)
- Le développement de l'offre touristique autour du fluvial et des potentialités liées à l'eau

**Contenu de la mesure :**

- Création, extension et réhabilitation de sites de loisirs destinés à un public touristique (hors chemins de randonnées)
- Création et développement d'activités de loisirs touristiques
- Création et déploiement d'outils et services numériques touristiques
- Elaboration et conduite de stratégies de développement et réseaux de prestataires touristiques
- Création et rénovation d'hébergements touristiques
- Accompagnement aux l'aménagements liés à la grande itinérance
- Accompagnement des études stratégiques et pré opérationnelles

**Maitres d'Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Localisations spécifiques éventuelles :**

Communes

**Critères de sélection des projets :**

Des projets structurants et relevant d'une compétence partagée portés par une collectivité

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021****Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets	8
Résultats	Nombre de projets à rayonnant à l'échelle du PETR	4

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme LEADER du PETR Vidourle Camargue dispositif 2 tourisme et la PI 6C de l'ATI territoriale. Articulation avec le plan Littoral 21.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Enjeu partagé : Adaptation et atténuation au changements climatiques**

**Objectif stratégique : Encourager l'efficacité énergétique**

**Fiche mesure n° 4.1.a : Favoriser les éco constructions ou les éco rénovations et les productions d'énergies de sources renouvelables**

**Présentation de la mesure n° 4.1.a en lien avec l'objectif stratégique Encourager l'efficacité énergétique**

**Contexte général :**

- Existence de nombreux projets de réhabilitation qui doivent être menés sur le territoire, il faut donc réussir à y intégrer la notion de progrès sur l'impact environnemental pour tendre à l'exemplarité dans ce domaine.
- Utilisation d'énergies renouvelables assez peu développée sur le territoire
  
- De forts potentiels territoriaux : solaire, géothermie, hydraulique, éolien, biomasse, énergies fatales

**Objectifs de la mesure :**

- Renouveler ou créer des installations en améliorant l'efficacité énergétique
- Créer un effet d'incitativité pour l'efficacité énergétique sur le territoire
- Mettre en œuvre la production et l'utilisation d'énergie renouvelable
- Equiper les bâtiments de systèmes efficaces et « propres »
  
- Favoriser les partenariats pour la réutilisation des reliquats d'industries

**Contenu de la mesure :**

- Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'énergie renouvelable (diagnostique énergétique)
- Réhabilitation, rénovation ou construction énergétique (bâtiments, éclairage public...)
- Stockage d'énergie
- Installation de chaufferie biomasse
- Réalisation d'unité de production de froid, de méthanisation ou de production éolienne
- Réalisation d'installations géothermique, photovoltaïque, solaire thermique ou hydraulique
- Mise en place de réseau de chaleur

**Maitres d'Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Localisations spécifiques éventuelles :**

Communes

**Critères de sélection des projets :**

Des projets structurants et relevant d'une compétence partagée portés par une collectivité

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :****Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets	10
Résultats	Capacité supplémentaire d'énergies renouvelables (mW)	
Résultats	Diminution annuelle des GES (teq CO2)	

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le programme les mesures 4a et 4c du PO FEDER mise en œuvre sur le territoire Vidourle Camargue avec l'ATI territoriale.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

---

## Objectifs stratégiques et fiches mesures

---

**Enjeu partagé : Innovation – Développement d'une économie attractive**

**Objectif stratégique : Développer et organiser les mobilités**

**Fiche mesure n°5.1.a : Développement des itinérances et mobilités**

**Présentation de la mesure n° 5.1.a en lien avec les objectifs stratégiques : Développer et organiser les mobilités**

**Contexte général :**

- Une situation géographique qui porte l'attractivité
- Un territoire au carrefour de l'arc méditerranéen et de l'axe nord/sud de la vallée du Rhône et ouvert sur la Méditerranée
- Des axes principaux est/ouest qui scindent le territoire en deux parties
- Un territoire structuré autour de grandes voies de communication
- Un réseau de bus qui bénéficie de peu de connexions transversales (structuration autour des déplacements scolaires essentiellement)
- Des volontés affichées de développement des cheminements doux (3 Voies vertes identifiées sur le territoire)

**Objectifs de la mesure :**

- Développer les possibilités et choix de déplacements et d'interconnexions sur le territoire
- Développer les connexions avec l'agglomération de Nîmes et le territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes (territoire du SCOT Sud Gard)
- Renforcer le positionnement du territoire pour un tourisme éco responsable et de loisirs

**Contenu de la mesure :**

- Dépenses d'ingénierie
- Etudes et MO spécifiques
- Création et déploiement de structures d'itinérances y compris interterritoriales
- Infrastructures liées à la mobilité

**Maitres d'Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Localisations spécifiques éventuelles :**

Territoire du PETR dans son ensemble

Possibilité de projets communs avec le Territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes et l'agglomération de Nîmes

**Critères de sélection des projets :**

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :**

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets	5
Réalisations	Nombre de communes concernées par les projets	10
Résultats		

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation**

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le dispositif 3 employabilité pour les enjeux de mobilité du programme LEADER du PETR Vidourle Camargue

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

---

## Objectifs stratégiques et fiches mesures

---

**Enjeu partagé : Innovation – Développement d’une économie attractive**

**Objectif stratégique : Favoriser une alimentation locale de qualité**

**Fiche mesure n°5.2.a : Développer une politique alimentaire locale de qualité et favoriser l’utilisation des produits locaux dans la RHD**

**Présentation de la mesure n° 5.2.a en lien avec l’objectif stratégique : Favoriser une alimentation locale de qualité**

**Contexte général :**

- Une agriculture locale qui pour se dynamiser doit répondre à la demande croissante en produits certifiés et en circuit de proximité
- De nombreux établissements de restauration hors domicile sur le territoire qui ne sont pas en mesure de traiter les produits directement
- Très peu de filières existantes
- Des volontés affichées de favoriser les producteurs locaux, soutenues par une demande croissante des consommateurs

**Objectifs de la mesure :**

- Renforcement et promotion des systèmes productifs locaux
- La commercialisation des produits de l’agriculture liés aux ressources endogènes
- Le développement de service de proximité et de base à la population
  
- Favoriser les partenariats avec les producteurs
- Réhabiliter les établissements pour développer l’utilisation des produit locaux

**Contenu de la mesure :**

- Elaboration et conduite de stratégies pour la promotion et la commercialisation des produits du territoire (ingénierie, études dédiées)
- Elaboration et conduite de stratégies de développement des systèmes productifs locaux (ingénierie, études dédiées)
- Soutien à l’intégration et la valorisation des produits agro-alimentaires du territoire dans les laboratoires de la restauration hors-domicile (investissement)

**Maitres d’Ouvrages concernés :**

- Collectivités territoriales et leurs groupements

- Etablissements Publics
- Syndicats mixtes

**Localisations spécifiques éventuelles :**

Commune

**Critères de sélection des projets :**

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :**

**Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de projets	5
Résultats		
Résultats		

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Le PETR Vidourle Camargue conduira une évaluation sur les modalités suivantes :

- Evaluation in itinéré par la maquette financière annuelle et le rapport d'activité du PETR
- Evaluation de mi-parcours incluant les programmations 2018 à 2019
- Evaluation finale en fin de programmation 2021

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques**

Articulation complémentaire avec le dispositif 1) entrepreneuriat du programme LEADER du PETR Vidourle Camargue dispositif

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

---

**ANNEXE 2**

**Liste à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat , sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.**

---

**CONTRAT TERRITORIAL Occitanie/Pyrénées-Méditerranée  
2018/2021 – PETR Vidourle-Camargue**

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
<b>1 – QUALITE DU CADRE DE VIE</b>									
1. Requalification du centre-ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Aubord	Commune	130 000 €	X	X		
2. Requalification du centre-ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Saussines	Commune	140 000 €				
3. Aménagement de la place du temple	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Fontanes	Commune	234 000 €	X			
4. Requalification du centre-ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Aigues Vives	Commune	310 000 €	X	X		
5. Requalification du centre-ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Le Cailar	Commune	432 000 €	X	X		
6. Requalification du centre- ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Boisseron	Commune	1 246 233 €	X	X		
7. Aménagement urbain et paysager (places du temple et de la mairie)	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Boissières	Commune			X		
8. Aménagement qualitatif des entrées de bourg	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Boissières	Commune			X		
9. Création d'un espace urbain aménagé à destination des habitants du QPV, îlot de la tour des prisons	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Lunel	Commune	259 000	X			
10. Aménagement qualitatif des entrées de bourg et cheminement cyclable dans le village	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Marsillargues	Commune	300 000€		X	X	
11. Aménagement des espaces publics, mobilier urbain et signalétique	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Marsillargues	Commune	450 000€	X			
12. Aménagement et requalification des ures autour de la mairie et aménagement d'un parking PMR mairie et école	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Campagne	Commune	162 017€		X		
13. Revalorisation des abords du château	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.a : mise en valeur des espaces publics	Lunel Viel	Commune	182 500€	X			
14. Requalification de la place du pont	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Calvisson	Commune	300 000 €			X	X
15. Opération sur les façades du centre-ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Beauvoisin	Commune					

16. Mise en valeur et revitalisation du centre-ville	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Beauvoisin	Commune	607 000 €	X	X		
17. Programme façades	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Lunel	Commune			X		
18. Rénovation des façades du centre historique	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Marsillargues	Commune			X	X	
19. Assistance maîtrise d'œuvre	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Lunel Viel	Commune	50 000€		X		
20. Aménagement urbain et espaces publics	Préserver des villes et des villages accueillants	1.1.b : renforcement des bourgs centres	Lunel Viel	Commune	1 350 000€		X	X	X
21. Accessibilité des arènes	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Lunel	Commune					
22. Accessibilité de l'hôtel de ville	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Marsillargues	Commune	95 416 €	X			
23. Accessibilité mairie	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Saint-Just	Commune	72 886 €	X			
24. Accessibilité mairie	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Aigues-Vives	Commune	398 351.06 €	X	X		
25. Accessibilité des bâtiments communaux	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Mus	Commune	72 630 €	X			
26. Accessibilité des arènes	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Vauvert	Commune	64 000 €	X			
27. Programme AD'AP	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	CCPC	Intercommunalité	127 052.88	X	X		
28. Accessibilité de la mairie	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Galargues	Commune	40 000€		X		
29. Accessibilité de la piscine	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.a : garantir l'accessibilité des bâtiments publics	Calvisson	Commune			X	X	
30. Création d'une MSAP	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Calvisson	Commune	170 000 €	X			
31. Création d'un point multiservices	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Saint Clément	Commune			X		
32. Création d'une médiathèque tête de réseau	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Aigues Mortes	Intercommunalité	3 055 161 €	X	X		
33. Rénovation du ciné-théâtre	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Vergèze	Commune	655 000 €	X			

34. Rénovation de la médiathèque	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Le Grau du Roi	Intercommunalité				X	
35. Réhabilitation du cinéma	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Aigues Mortes	Commune					
36. Création et aménagements de la médiathèque	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Saint Christol	Commune	400 000€		X	X	
37. Aménagement de la bibliothèque	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.b : maintien et développement des services de proximité	Lunel Viel	Commune	30 000€	X			
38. Construction des nouvelles arènes	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Saint Christol	Commune	775 250€	X			
39. Réhabilitation du centre sportif Besson	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Lunel	Intercommunalité	450 000 €		X		
40. Création d'une plaine des jeux	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Saturargues	Commune	835 000 €				
41. Création d'une halle des sports	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Sommières	Intercommunalité	2 000 000 €			X	X
42. Création d'une piste d'athlétisme	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Aigues Mortes	Intercommunalité	140 000 €		X		
43. Création d'une plaine de jeux et des sports	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Calvisson						
44. création d'un terrain synthétique	Garantir l'accès aux services pour la population	1.2.c : Développement des équipements sportifs et de leurs annexes	Aigues Mortes	Aigues Mortes	700 000€		X	X	
<b>Total 1- QUALITE DU CADRE DE VIE</b>									

2 – MOBILITE									
1. Création d'un PEM	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Vauvert	Commune			X		
2. Création d'un PEM	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Gallician	Commune					
3. Création d'un PEM	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Lunel	Intercommunalité	9 300 000 €		X	X	
4. Développement de l'intermodalité et service connexe en lien avec le PEM de la gare de Lunel	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Intercommunalité	Intercommunalité			X	X	X
5. Création d'un PEM	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Vergèze	Intercommunalité	400 000 €		X		
6. Création d'un PEM	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Sommières	Intercommunalité				X	
7. Création d'un PEM	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Saint Laurent d'Aigouze		1 000 000 €		X		

8. création d'un PEM en lien avec le projet Eco-quartier méditerranéen.	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Le Grau du Roi	Commune			X	X	X
9. Création d'un parking de covoiturage	Limiter le recours systématique à la voiture individuelle	2.1.a : Mise en place de pôles d'échanges multimodaux et développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire	Gallargues	Intercommunalité	350 000 €		X		

**TOTAL 2- MOBILITE**

3 - DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE ATTRACTIVE									
1. Rénovation du temple	Valoriser les ressources locales	3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines	Gallargues le Montueux	Commune	710 000 €	X	X		
2. Rénovation du temple	Valoriser les ressources locales	3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines	Beauvoisin	Commune	535 000 €	X	X	X	X
3. Rénovation de la mairie	Valoriser les ressources locales	3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines	Marsillargues	Commune	446 000 €	X			
4. Création d'un point d'accueil touristique	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Calvisson	Commune	500 000 €		X		
5. Création d'une maison des savoirs	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Calvisson	Commune	600 000 €				X
6. Mise à jour de la micro signalétique de la ville	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Vauvert	Commune	123 060 €	X			
7. Valorisation du site des Terriers	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Villevieille	Intercommunalité	90 000 €		X		
8. Sentier d'interprétation taureau de Camargue	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	CCPC	Intercommunalité	30 000 €		X		
9. Extension du site d'Ambrussum	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Villetelle	Intercommunalité	200 000 €		X		
10. Création d'une maison du taureau	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	CCPC	Intercommunalité	500 000 €		X	X	
11. Création d'une maison de terroir	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	CCPC	Intercommunalité			X		

12. Création d'une maison du canal	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	CCPC	Intercommunalité					
13. Extension du centre d'hébergement collectif et mise aux normes accessibilité	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	CCPC	Intercommunalité					
14. Valorisation culturelle et touristique du phare de l'Espiguette	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Le Grau du Roi	Commune	2 538 000 €	X	X		
15. Valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Vauvert	EPIC	20 000€	X	X		
16. Voie verte entre Lunel et Marsillargues	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	CCPL	Intercommunalité	1 000 510€		X	X	
17. signalétique et mise en valeur du patrimoine	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Lunel Viel	Commune	15 000€			X	
18.Site d'Ambrussum – création d'un parcours visite en réalité augmenté	Valoriser les ressources locales	3.1.b : Création et développement de produits touristiques	Lunel	Lunel	150 000€		X	X	

**TOTAL 3 - DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE ATTRACTIVE**

**4 – ADAPTATION ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

1. Eco-rénovation de la mairie	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	Montpezat	Commune	67 719 €	X			
2. Modernisation du parc d'éclairage public de l'Arnède	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	Sommières	Intercommunalité	100 000 €	X			
3. Eco-rénovation de la mairie	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	Lecques	Commune		X	X		

4. Eco-rénovation de la mairie	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	Marsillargues	Commune	56 000 €		X		
5. Installation de photovoltaïque en autoconsommé sur les écoles	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	CCPS	Intercommunalité			X		
6. Eco-rénovation de bâtiment communal	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	Calvisson	Commune					
7. Eco-rénovation du foyer communal	Encourager l'efficacité énergétique	4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovation et les productions d'énergies de sources renouvelables	Fontanes	Commune	200 000 €		X		

**TOTAL 4 – ADAPTATION ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

5 – INNOVATION - ATTRACTIVITE									
1. Financement animation et fonctionnement contrat et GAL			PETR	PETR	30 000 €	X			
2. financement mutualisé d'un poste d chargé de mission « itinérance et mobilités » avec les territoires voisins	Développer et organiser les mobilités	5.1.a : Développement des itinérances et mobilités	PETR	PETR	15 000 €		X	X	X
3. Construction cuisine centrale	Favoriser une alimentation locale de qualité	5.2.a : Développement d'une politique alimentaire locale et de l'utilisation des produits locaux dans la RHD	CCPC	Intercommunalité	4 922 690 €				

**TOTAL 5 – INNOVATION - ATTRACTIVITE**

---

## **Orientations stratégiques du conseil départemental du Gard et dispositifs d'intervention concernés**

---

### **Le Pacte pour les Gardois 2016-2021**

#### **Un Gard innovant pour réussir les défis de l'avenir.**

##### **Réussir la transition numérique.**

Pour l'emploi, pour la sécurité, pour le lien social, pour les loisirs, les technologies de l'information sont désormais incontournables. Comme l'eau courante et l'électricité en leur temps, il est de la responsabilité collective d'en garantir le service à chaque foyer.

Le Gard très haut débit : Le Département a lancé dès 2016 un plan d'équipement numérique pour amener à tous les foyers gardois une connexion internet optimale en haut débit. Cet engagement représente un investissement attendu de 200 millions d'Euros sur la durée de la mandature et concernera tous les territoires.

##### **Développer et moderniser les grands équipements stratégiques.**

Le Pont du Gard est un patrimoine au cœur de la dynamique départementale. Il a vocation à entamer une nouvelle étape de son rôle de développement culturel, touristique et commercial.

Soutien à la création et à l'activité des grands équipements culturels et patrimoniaux : Outils de notoriété et d'attractivité, les grands sites patrimoniaux et les grands équipements culturels sont un levier important de la structuration du territoire départemental. Le Département favorisera et accompagnera la dynamique de la reconnaissance mondiale des richesses des patrimoines naturel, historique et culturel du Gard. L'obtention du label UNESCO pour la ville de Nîmes sera à cet égard décisive.

Soutien à la création et à l'activité des grands équipements touristiques : Entre mer et montagne, Causse et Camargue, Rhône et Vidourle, le secteur du tourisme est un des deux premiers vecteurs d'emplois et de dynamisme économique du Gard.

##### **Relever le défi de la transition énergétique.**

De l'agriculture à l'alimentation : Depuis de nombreuses années, le Département du Gard a accompagné le monde agricole et viticole dans ses efforts de développement, de renouvellement et d'adaptation au nouveau contexte européen et mondial, aux nouvelles demandes.

Adopter la climat'itude : Pleinement inscrit dans les objectifs et ambitions de la COP21, le Département impulse un aménagement et un développement durables de son territoire, tant par ses compétences et investissements propres que par un accompagnement étroit des porteurs de projets, des partenaires, des citoyens, des initiatives locales innovantes.

Préserver et améliorer durablement notre environnement : Les ressources et milieux naturels font partie du patrimoine commun des Gardois. L'environnement et le contexte géographique constituent des atouts décisifs pour le Département. Il bénéficie de vastes zones préservées, que ce soit sur le littoral, dans les zones périurbaines de garrigue ou dans l'arrière-pays, avec une proportion de zones naturelles d'un tiers plus étendues que la moyenne métropolitaine.

#### **Un Gard attractif pour construire le Département de demain**

##### **Consolider l'attractivité des territoires**

Emploi : Le Département met au cœur de chacun de ses choix l'attractivité économique de ses territoires et par conséquent favorise la création ou le maintien d'emplois. Dans chaque décision de construction de politique publique, de priorisation des choix entre différentes politiques le contexte économique, son amélioration et les conséquences sur le développement de l'emploi seront clairement des axes déterminants pour le soutien des projets par le Département.

Soutien à l'insertion professionnelle pour favoriser l'accès à l'emploi : L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi de nos concitoyens constituent un enjeu majeur pour le Département.

##### **Conforter l'attractivité des territoires**

Aide aux communes et intercommunalités : Historiquement, le Département est positionné au plus près de ses territoires et donc des communes, communautés de communes et agglomérations afin de les accompagner dans une démarche égalitaire d'accès aux services et équipements modernes : électrification, téléphonie, téléphonie mobile, traversée de communes, équipements sportifs et culturels, présence médicale, réseaux de distribution d'eau...

Entretien et sécuriser le réseau routier : La mobilité est un élément essentiel de la qualité de vie des Gardois. La cohérence des interventions sur les routes, ouvrages d'art et voies vertes qui maillent le territoire se traduira dans un nouveau schéma abordant la question des déplacements plus globalement. Il s'agit d'anticiper les impératifs du développement économique, de répondre aux besoins quotidiens des Gardois en leur permettant aussi l'accès aux mobilités douces, par des infrastructures respectueuses de l'environnement, une offre de service de transport collectif dense et accessible à tous et l'organisation du covoiturage.

### **Garantir la qualité de vie des territoires**

Des bâtiments départementaux qui prennent en compte les enjeux d'accessibilité et la transition climatique : Pour accueillir les collégiens et le public dans les meilleures conditions, le Département se dote d'une stratégie de gestion à long terme de ses bâtiments et collèges. Elle se décline par une programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et s'inscrit systématiquement dans les projets de construction et de rénovation.

Soutenir la présence de services au public : Concernant ses services et les services administratifs en général, le Département souhaite offrir aux Gardoises et aux Gardois un accueil de qualité en généralisant les guichets uniques et l'individualisation de tous les dossiers. Des réponses claires, rapides, simples et précises seront apportées à l'ensemble des usagers des villes comme de la campagne.

Politique de prévention des risques naturels : Au-delà du caractère sensible de l'étalement urbain vis-à-vis des espaces naturels et agricoles, le Gard est fortement soumis aux risques naturels : portant sur 21% de la surface départementale, le risque d'inondation touche fortement les territoires à forte croissance et concerne 40,7% de la population (source : Observatoire du risque inondation « [www.no.e.gard.fr](http://www.no.e.gard.fr) »), alors que le risque d'incendie est par ailleurs très élevé avec un taux de boisement de 42%. Les éléments de vulnérabilité de notre territoire, risques naturels et accès à la ressource en eau, déjà sensibles, seront fortement aggravés par les effets du changement/réchauffement climatique. D'ores et déjà nous savons que la montée du niveau de la mer entraînera une modification du trait de côte, que les épisodes de sécheresse et de fortes pluies seront plus intenses, que la biodiversité sera menacée, et l'équilibre pour un développement durable de notre territoire, plus complexe à atteindre.

## **Un Gard solidaire pour protéger les gardoises et les gardois**

### **Soutenir les jeunes gardois**

Education : Au-delà de la responsabilité légale d'assurer la construction, la reconstruction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des établissements, le Département considère l'Education comme une priorité ; il maintiendra et développera donc tout au long du mandat des actions et financements qui vont bien au-delà de ses obligations légales. Le principe fondateur de son intervention étant un traitement équitable des territoires qui permet un égal accès des enfants à la connaissance et à l'éducation.

Enfance et famille : Chef de file de la solidarité, le Département met en œuvre l'ensemble des interventions pour lesquelles il est compétent en s'appuyant sur un réseau de partenaires publics et privés avec la volonté de garantir aux citoyens utilisateurs du service public départemental la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre.

Jeunesse et insertion citoyenne : Au-delà de tout ce qui est mis en œuvre dans le volet « Education » de l'action du Département, ses actions en faveur de la jeunesse constituent l'un des champs d'intervention à travers lequel le Département vise à garantir l'égalité des chances des jeunes gardois. L'objectif est d'apporter le meilleur accès aux savoirs, à des conditions d'études les plus favorables à l'épanouissement personnel, à l'apprentissage et à l'insertion dans la citoyenneté.

### **Conforter la citoyenneté**

Une nouvelle délégation consacrée à la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité et de la laïcité : L'égalité entre les femmes et les hommes, le respect des droits de tous les citoyens, la liberté de conscience et d'expression, la garantie de la laïcité des lieux publics, la mémoire et la lutte contre les phénomènes de racisme, d'exclusion, de radicalisation, tels sont les principaux axes d'action de cette nouvelle délégation créée pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui.

Culture et création : Le Département maintient son engagement auprès des artistes, des professionnels de la culture et des territoires.

Pratique sportive : Le sport est un vecteur essentiel d'épanouissement des individus, d'insertion sociale, de rencontre et du vivre collectivement ensemble. Il est aussi un puissant vecteur de notoriété et de développement des territoires. Le Département le positionne donc comme un élément décisif de son action.

## **Garantir une solidarité responsable et l'accès au juste droit**

Cohésion sociale et politique de la ville : Signataire des 8 contrats de ville prévus par l'État dans le Gard, le Département poursuivra son engagement dans ce domaine clé du soutien à l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble. Il s'agira de soutenir toutes les initiatives qui permettront d'accompagner la population, et particulièrement les jeunes vers l'emploi durable ; de soutenir toutes les initiatives permettant de favoriser le vivre ensemble ; d'agir en partenariat avec l'État et les collectivités afin de prévenir les risques de délinquance.

Autonomie des personnes âgées et handicapées : Très fortement engagé dans le soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées, le Département rénovera et adaptera ses politiques afin de répondre au mieux aux attentes des personnes concernées et de leurs familles. Cela évidemment en s'inscrivant dans les orientations et obligations de la loi d'adaptation au vieillissement de la société : prévention de la perte d'autonomie, adaptation et modernisation des logements/foyers, amélioration de la prise en charge des personnes.

Logement pour tous : L'accès au logement est un pilier fondamental. Le Département s'y implique fortement dans un contexte rendu difficile par la présence sur son territoire d'enjeux et de difficultés parfois contradictoires : dynamique démographique, forte demande de logement, pression foncière importante, fort impact du risque inondation, manque de logements locatifs, manque de logements sociaux, fort taux d'habitat indigne...

**Le schéma d'aménagement durable Gard 2030** intègre les enjeux et les perspectives des différents espaces qui composent le département. Il s'agit là de faire valoir au sein de chaque espace une vision stratégique départementale contribuant à valoriser l'ensemble du Gard. Les enjeux de développement des espaces gardois :

- le rôle moteur de l'espace métropolisé languedocien intégrant Nîmes-Alès
- un gard rhodanien ouvert sur l'extérieur participant pleinement à la dynamique inter-régionale
- les espaces inter-agglomération, lieu d'équilibre et d'articulation entre urbain et rural : Gradonnenque, Gard avignonnais, Sud Uzège, Vaunage Vidourle, Vistrenque
- les espaces de qualité gardois qui sont gage d'attractivité durable : la Camargue et le littoral gardois, les Cévennes, le Nord des Garrigues
- les pôles d'appui et de centralité d'espaces de vie : conforter les bourgs centres et les pôles d'équilibre dans les bassins de proximité
- l'organisation de la trame verte et bleue : un projet unitaire et fédérateur en faveur du patrimoine écologique

Gard 2030 constitue la dimension spatiale de la vision du Département en matière d'aménagement et de développement de l'espace gardois.

Son ambition est de contribuer, au travers de ses partis pris territoriaux et opérationnels (les défis), à une organisation de l'espace et des dynamiques qui l'animent plus cohérentes et équilibrées, à une meilleure attractivité économique, ainsi qu'à une plus grande cohésion spatiale. Il vise enfin à renforcer l'excellence environnementale en intégrant transversalement cet objectif de fond.

### **Défi n°1 : Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois**

La maîtrise du foncier par les collectivités publiques est un défi prioritaire, qui conditionne l'ensemble des autres défis. L'approche foncière pour l'accueil de population ou d'entreprises, ou encore pour la protection des espaces agricoles productifs est aujourd'hui encore peu organisée concrètement et ne répond que très peu dans sa mise en application aux objectifs du développement durable

L'émergence dans le Gard d'une politique publique foncière active et anticipatrice doit s'organiser de façon pragmatique et partenariale, pour :

- Concrétiser les objectifs de planification durable en émergence (SRADDT, SCOT, PLH, PLU, ...) et éviter l'amplification des principaux dysfonctionnements (étalement urbain, congestion routière, insuffisance de mixité, spéculation foncière ...), sans arriver à des situations de blocage des opérations nécessaires au développement du Gard. Il existe en effet de réelles difficultés à mettre en œuvre les opérations publiques d'aménagement.
- Diminuer l'impact financier du foncier sur les budgets publics et la fiscalité locale : coût des infrastructures, équilibre des opérations d'aménagement ou de logements sociaux, localisation et coût des équipements publics
- Aider les collectivités et notamment les Communes (siège de la décision foncière) à dépasser la complexité d'utilisation des outils d'action foncière et d'urbanisme réglementaire face aux pressions et aux conflits d'usages locaux

La maîtrise foncière par les collectivités, qu'elle soit directe (propriété ou appropriation) ou indirecte (maîtrise de la vocation, négociation de participations) ne pourra donc qu'être bénéfique, en assurant par ailleurs une meilleure répartition des charges économiques globales du développement urbain. Les outils et crédits déployés à l'échelle régionale et locale, s'ils tendent à se développer fortement ces dernières années, ne peuvent néanmoins pas répondre à toutes les situations, notamment pour les territoires inter agglomérations et ruraux.

L'intervention du département dans le domaine foncier donc doit venir se centrer sur :

Le déploiement de sa compétence stricto-sensu dans les domaines du foncier liés aux ENS et aux espaces naturels et agricoles périurbains, ou pour ses propres opérations,

Mais également dans le domaine du foncier urbain et à urbaniser en venant appuyer les collectivités locales dans leurs initiatives pour compléter les dispositifs de portage et de constitution de réserves foncières existantes.

La préservation à long terme des espaces naturels et agricoles passe effectivement en premier lieu par la maîtrise des terrains urbanisés et urbanisables, afin d'y appliquer les principes d'aménagement durable.

### **Défi n°2 : Concevoir et construire une mobilité globale**

Concevoir la mobilité globale de 2030 repose sur plusieurs axes :

- Donner naturellement la priorité aux modes de mobilité respectueux de l'environnement (TC, modes doux, co-voiturage), pour mieux faire vivre l'armature urbaine gardoise
- Décloisonner en faveur de l'utilisateur les réseaux de TC, segmentés entre de multiples AOT, en améliorant les bases de l'interopérabilité existantes
- Renforcer la desserte des pôles d'équilibre et des bourgs centre,
- Donner la priorité aux infrastructures en fonction de leurs effets positifs et mutualiser les moyens disponibles sur les investissements prioritaires,

L'effort à accomplir est tout particulièrement important dans les territoires sous très forte pression urbaine, qui vont plus encore se développer du fait des impératifs d'accueil, de densification, et de renouvellement urbain.

### **Défi n° 3 : Accroître la production de logements durables :**

La production de logements durables, sera l'un des principaux vecteurs d'une répartition plus équilibrée des habitants et des activités et d'une limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels à l'échelle du Gard.

Pour ne pas accentuer les décalages existants, tout en répondant à l'enjeu d'accueil, la production de logements doit donc nécessairement passer par un saut « qualitatif » (de la rénovation du parc ancien, à la production nouvelle, en intégrant de critères environnementaux), mais aussi « quantitatif » (un doublement de la production de logements sociaux étant requis pour répondre au besoin actuel)

Les principaux freins à cette production de logements durables se situent au-delà des outils et documents de planification urbaine et de programmation territoriale (SCOT, PLH, PLU, ...), et concernent :

- Les questions de la maîtrise et de la spéculation foncière (les productions actuelles étant largement tributaires d'opportunités foncières au coup par coup)
- L'acceptation parfois encore insuffisante de la population et des collectivités elles-mêmes
- La conduite et l'ingénierie d'opérations d'aménagement (dans le un cadre d'un renforcement des réglementations d'urbanisme)
- La complexité de l'équilibre financier des opérations neuves, mais surtout en parc ancien, au regard des capacités des opérateurs et des ménages
- Le déficit de qualification des entreprises traditionnelles de construction en matière d'éco-construction et de réhabilitation

La stratégie départementale en la matière vise donc à lever ces obstacles pour favoriser une production qualitative et quantitative adaptée.

#### **Défi opérationnel n° 4 : Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale**

L'économie industrielle et productive gardoise représente 50 % de la valeur ajoutée régionale, avec des pôles de compétence et d'excellence autour du nucléaire, des biotechnologies, de la construction, des sports mécaniques, de l'agroalimentaire, des filières vertes (eau, risques,) ...

Il dispose par ailleurs d'un très important potentiel dans le domaine tertiaire comme la santé et les services à la personne, qui ne pourront que se renforcer au regard des dynamiques démographiques et sociétales en cours.

Les atouts du Gard sur le plan économique résident également :

- dans son positionnement géographique avec une attractivité qui s'améliorera par la réalisation des projets ferroviaires et routiers d'envergure

- dans son potentiel touristique autour d'une renommée internationale des produits phares, mais qui souffre d'un déficit de valorisation de l'offre et parfois de la qualité insuffisante de certaines prestations

Le dynamisme démographique doit être considéré comme un atout au titre des emplois induits (économie résidentielle), avec toutefois un réel enjeu de professionnalisation. Il favorise d'autre part l'accueil en nombre de créateurs d'activités.

La multiplicité des acteurs du soutien à l'économie, internes ou externes au Gard, rendent l'utilisation des outils proposés complexe pour les entreprises et les créateurs. La cohérence de l'action publique autour de priorités partagées sera donc garante de sa plus grande efficacité.

La stratégie départementale en la matière visera donc à donner davantage de lisibilité à la gouvernance économique établie et à renforcer son rôle d'accompagnement et d'impulsion des projets et filières structurantes d'un point de vue économique.

#### **Défi 5 : Innover dans les politiques de solidarité**

Les orientations en matière de solidarité se doivent d'intégrer 3 problématiques fortes et concomitantes :

1. L'accroissement des inégalités financières, culturelles, éducatives, professionnelles, ... dans un département déjà fortement marqué, et dont les « populations cibles » (seniors notamment) vont croître de manière importante.

2. La tendance aux ségrégations spatiales liées à des problématiques sociales, qui se développent sur l'ensemble du Gard

3. Les contraintes budgétaires et de normalisation, qui imposent de réduire certaines politiques de solidarité et d'investissement public, sans reconsidérer les modalités d'actions

Pour relever ce défi, le département entend intégrer trois principes d'actions à Gard 2030 :

- La prise en compte au niveau décisionnel de chaque politique publique (logement, transport, économie, aménagement...) des effets de ces politiques en matière de solidarités,

- Le fait que la réussite d'un tel défi devra nécessairement s'appuyer sur des leviers de solidarité financière externes liés au développement du Gard : l'économie productive, la qualification, l'acceptation des flux migratoires, et la fiscalité locale.

- Et inversement le fait que les politiques de solidarité sont de véritables leviers économiques, d'emplois et de formation à valoriser

Dans le cadre de Gard 2030, la volonté d'innover dans le domaine de la solidarité vise notamment à reconsidérer la déclinaison et l'adaptation aux territoires gardois des politiques de solidarité notamment dans une perspective de renforcement de leur organisation, mais aussi à favoriser l'émergence d'offres alternatives et d'expérimentation dans la prise en charge des publics cibles.

#### **Défi 6 : Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie**

Si les solutions locales d'approvisionnement, d'économie, ..., doivent être privilégiées en premier lieu, les déficits à venir (au delà de 2030 - 2050) doivent néanmoins être d'ores et déjà anticipés que ce soit en terme de gouvernance des cycles de l'eau, dans les documents d'urbanisme, ou en matière de faisabilité et de viabilité des renforcements à venir.

Pour les énergies renouvelables, la modération des consommations et le recours à des sources non émettrices de GES relève autant d'une priorité de dimension mondiale que locale (vulnérabilité aux risques et accès financier aux énergies). Le Gard est un espace véritablement favorable à cette possibilité de développement compte tenu de son climat mais aussi de sa dynamique de développement urbain et économique.

Pour ces deux ressources environnementales, dont l'aménagement durable du Gard dépend véritablement, l'enjeu est donc double :

-donner un cadre de cohérence d'ensemble des politiques publiques et à leurs déclinaisons opérationnelles

- mettre à profit les compétences et les besoins locaux en tant que véritables vecteurs de création d'emplois et de richesses, dans une perspective de développement régional.

### **Défi 7 : Conforter l'agriculture en amont comme en aval**

Son avenir se joue aujourd'hui à plusieurs niveaux :

- La sécurité alimentaire et sanitaire de ses productions en ayant recours à l'innovation et à la recherche

- L'équilibre de la dynamique des espaces ruraux et de leur attractivité

- La performance économique et qualitative et la réduction de l'empreinte écologique,

- La stabilisation des revenus

- La spécialisation de certaines filières et/ou le développement de nouvelles fonctions (énergie, tourisme, risques, ...) et par extension la pluriactivité

D'ici 2030 les formes et les modèles économiques de l'agriculture gardoise auront très fortement évolués en ayant recours notamment au faire-valoir indirect, mais aussi à des logiques d'investissement à la fois privées et coopératives.

En termes de politique d'aménagement du territoire, soutenir l'agriculture gardoise nécessite :

- En amont d'intervenir en coordination sur la transmission et l'installation pour assurer un niveau d'exploitation viable (économiquement et du point de vue des ressources)

- En aval, ce défi repose sur de nécessaires évolutions économiques, qualitatives, économiques et marketing (et notamment sur le pari du Département et de ses partenaires en matière de circuits courts et d'agriculture Bio)

### **Défi 8 : Vivre et se développer durablement avec le risque**

Vis-à-vis de la vulnérabilité aux risques, la politique d'aménagement et de développement du Gard pourra donc se concrétiser autour de plusieurs chantiers en émergence :

- La poursuite de l'intégration de la notion de risque dans le temps et dans les processus urbain et économique

- La recherche et la mise en application des modes innovants et de nouvelles normes dans les territoires à risques, en lien avec le pôle de compétitivité concerné et dans le respect de la sécurité des personnes et des biens

- Le développement de nouveaux modes de faire dans la gestion des espaces naturels et agricoles

## **Le Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité (2018-2021) qui prévoit**

### **Orientation 1 : Mettre en œuvre une gouvernance rénovée et partagée**

- Structurer une gouvernance partagée au service des territoires

- Rénover les statuts de l'association ADRT/Tourisme

- Contractualiser avec les représentants des professionnels

- Mettre en œuvre une évaluation continue des actions

- Optimiser et renforcer l'offre d'ingénierie départementale

### **Orientation 2 : Une organisation touristique coordonnée et renforcée**

- Définir et mutualiser les moyens et les compétences pour une plus grande efficacité

Optimiser la perception de la taxe additionnelle de séjour

Optimiser la zone d'influence et harmoniser les pratiques des Offices de tourisme

Mettre en œuvre des Contrats d'Attractivité Touristique avec les collectivités

- Favoriser l'accueil touristique et l'accessibilité du territoire

Poursuivre la mise en œuvre du schéma des aires de service et de repos des camping-cars

Poursuivre la mise en œuvre du schéma de signalisation touristique

Contribuer à l'organisation de pôles multimodaux autour des sites à fortes fréquentations

Les 30 plus belles routes et points de vue du Gard

### **Orientation 3 : Une Destination Gard multiple**

- Développer une stratégie de marketing territorial et numérique

Déterminer l'opportunité d'une stratégie de marque départementale : identité, qualité, destination  
Élaborer une stratégie marketing partagée, pluriannuelle et centrée sur des cibles prioritaires  
Favoriser le déploiement des usages numériques et digitaux

- Réussir la promotion et la mise en marché de La Destination Gard

Développer une Alliance de Communication gardoise et de mutualisation aux salons  
Mettre en œuvre une place de marché avec l'ensemble des territoires  
Développer les partenariats entre les sites pour faciliter les flux touristiques

- Favoriser et développer la notoriété du territoire en valorisant nos multiples richesses

Renforcer l'appui au développement de l'agritourisme : produits locaux  
Diversifier les activités et renforcer l'attractivité des hébergements agritouristiques  
Organiser et développer le tourisme des savoir-faire (découverte économique)  
Poursuivre la structuration de la Vitrine Départementale  
Promouvoir les villes et villages labellisés

- S'appuyer sur les sites majeurs

Structurer l'offre et la promotion autour de « Destinations Grands Sites »

- Consolider les démarches qualitatives

Poursuivre l'accompagnement de la qualification de l'offre  
Valoriser et accompagner les marques et/ou labels des collectivités

- Consolider, développer les partenariats et l'organisation touristique territoriale

Développer un réseau d'ambassadeurs de la destination Gard  
Développer des partenariats avec le secteur non-marchand  
Développer des partenariats avec les Départements limitrophes

### **Orientation 4 : Une offre touristique évolutive et adaptable**

- Favoriser et optimiser la fréquentation toute saison

Promouvoir le tourisme de santé et de bien-être  
Susciter l'envie de Gard en toute saison  
Façonner un accueil qualitatif et animer un réseau  
Favoriser le développement du tourisme d'affaires  
Développer le tourisme culturel et patrimonial

- Créer des routes touristiques culturelles multidisciplinaires

Créer des itinéraires touristiques culturels thématiques  
Créer des itinéraires oenotouristiques

- Développer un tourisme vert et de pleine nature : se ressourcer et vivre l'authenticité

Valoriser les grands itinéraires de randonnée et les itinéraires culturels  
Développer et valoriser l'offre de découverte de la nature  
Favoriser la mise en tourisme et l'accessibilité des activités sportives et de pleine nature  
Valoriser nos cours d'eau et développer le tourisme de pêche récréative en rivière, plan d'eau et bord de mer  
Développer le cyclotourisme d'itinérance et de loisir  
Poursuivre le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques  
Favoriser le déploiement du tourisme équestre

### **Orientation 5 : L'innovation au service d'une ingénierie touristique renforcée**

- Développer l'innovation et l'ingénierie touristique au service des territoires

Renforcer le déploiement d'une offre d'ingénierie technique et financière au service des territoires  
Renforcer l'Observatoire (ODET), les outils d'analyse et le partage des données  
Analyser l'opportunité de créer un GEIQ Tourisme (Groupement Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)  
Favoriser l'innovation, la recherche et le développement

- Adapter l'offre touristique aux besoins des marchés d'aujourd'hui et de demain  
Favoriser et participer à la professionnalisation des acteurs touristiques  
Développer des offres combinées et des séjours clé en main

Développer les voyages expérientiels et le concept d'authenticité connectée  
Favoriser l'adaptation des offres touristiques pour tous (social, handicap et solidaire)

Le Département s'est aussi doté du **Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services au Public du Gard (2018-2023)** qui fixe comme grands axes stratégiques :

**Axe 1 : Développer et accompagner l'usage du numérique**

- Déployer les réseaux d'initiative publique et mobiliser toutes les technologies existantes
- Evaluer les besoins et les niveaux d'accompagnement nécessaires
- Structurer le maillage territorial des espaces de médiation numérique
- Former les intervenants de la médiation numérique
- Communiquer sur les services de médiation numérique

**Axe 2 : Faciliter la mobilité de tous les Gardois**

- Recenser l'offre de transports et identifier les besoins et les pratiques de mobilité
- Coordonner et valoriser l'offre de transports
- Faciliter le développement d'initiatives et d'expérimentations au niveau local

**Axe 3 : Fournir un accompagnement social global**

- Organiser le premier niveau d'accueil social inconditionnel
- Sensibiliser le grand public au fonctionnement du système de protection sociale

**Axe 4 : Renforcer les services de proximité**

- Structurer le réseau de Maisons de services au public
- Conforter l'offre d'accueil du jeune enfant
- Améliorer l'attractivité des territoires à l'égard des médecins
- Approfondir les partenariats locaux avec les professionnels de santé
- Favoriser le dynamisme des commerces de proximité
- Inciter les commerçants à renforcer leur offre de proximité

---

### PROJET DE CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'ACTION ECONOMIQUE orientations

---

Entre : La Région Occitanie, représentée par sa Présidente Carole DELGA ET « EPCI », représenté par .....

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.1511-1, L.1511-2 et L.1511-3 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017- 2021,

Vu la délibération n°XXX de l'organe délibérant de XXX en matière d'immobilier d'entreprise

Vu la délibération du conseil régional n° CP/2017-DEC/09.18 du 15 décembre 2017 adoptant les règles de cofinancement de la Région Occitanie avec les EPCI en matière d'immobilier d'entreprise

REGIMES D'AIDES (en fonction des dispositifs retenus dans la partie « littéraire » du volet économique

Vu la délibération de la Région Occitanie du .....

Vu la délibération de EPCI du .....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Selon l'article L1511-2 du CGCT le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région Occitanie. Dans le cadre d'une convention passée avec la Région Occitanie, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région Occitanie.

Aussi, dans la suite de l'adoption du SRDE2I, la Région Occitanie a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs la Région Occitanie a lancé différents Appels à projets.

D'autre part, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région Occitanie peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie a adopté par délibération en décembre 2017 des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Ainsi la présente convention a pour objectif :

- de définir les modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre la Région Occitanie et « EPCI »
- de définir les modalités de cofinancement des régimes d'aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie

Article 1 - Aides à l'immobilier d'entreprises

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - PETR Vidourle-Camargue

Conformément aux dispositions de l'article L.1511-3 du CGCT confiant aux EPCI et communes la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise « EPCI » a adopté le XX/XX un dispositif annexé à la présente convention.

La Région Occitanie s'engage à contribuer au financement de ce dispositif dans le respect des règles d'intervention qu'elle s'est fixée et annexées à la convention.

L'instruction de la demande de participation de la Région Occitanie aux aides définies par l'EPCI est assurée par les services de la Région Occitanie. La décision d'octroi est prise par la Commission Permanente de la Région Occitanie et ce postérieurement à la décision d'octroi votée par l'organe délibérant de « EPCI ».

#### Article 2 – Aides aux entreprises

« EPCI » décide de contribuer au financement des dispositifs suivants :

- Dispositif XX
- Dispositif XX

Il interviendra en complément des dispositifs votés par la Région Occitanie et annexés à la présente convention et conformément aux règles définies par délibération de l'organe délibérant de « EPCI » du XX/XX/XX et annexées à la présente convention.

L'instruction de la demande de participation de « EPCI » aux aides définies par la Région Occitanie est assurée par les services de « EPCI ». La décision d'octroi est prise par l'organe délibérant de « EPCI » et ce postérieurement à la décision d'octroi votée en Commission Permanente du Conseil Régional.

#### Article 3 - Durée de la Convention :

La présente convention est conclue pour la durée du SRDE2I et arrivera à échéance au 31 décembre 2021.

#### **ANNEXES : LES DISPOSITIFS VOTES**

1. Dispositif d'aide à l'immobilier de « EPCI »
2. Règles de Cofinancement de l'immobilier d'entreprise par la Région Occitanie
3. Dispositifs d'aides aux entreprises de la Région Occitanie
  - a. XX
  - b. Xx c. Ww